

Rapport du Président

Séance publique du vendredi 26 mars 2021 N° CD-2021-4-8-4

8 ème Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service consulté

PLAN ALSACIEN DE REBOND, SOLIDAIRE ET DURABLE

Résumé : Depuis maintenant une année, la pandémie de COVID 19 a durement et durablement affecté le dynamisme de notre territoire. Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont, dès le début de la crise, investis fortement et ont mis en place de façon réactive, dès le second semestre 2020, des réponses pragmatiques, à la fois en faveur des acteurs économiques de proximité, des associations, des collectivités locales mais aussi des citoyens et des foyers les plus fragiles.

Au-delà de la crise sanitaire, et de ses conséquences dramatiques envers certains de nos concitoyens, une crise économique et sociale se profile désormais, et de nouveaux sinistrés apparaissent, tels que les jeunes ou les activités de proximité actuellement très fortement réduites voire à l'arrêt.

Le lancement d'un nouveau plan de rebond, de solidarité et d'accompagnement durable des transitions, à l'échelle de la CeA, est indispensable pour sauvegarder l'activité, soutenir les secteurs fragiles, redonner des perspectives en matière d'emploi, libérer les activités du quotidien au moyen de dispositifs innovants et investir dans les projets structurants du territoire.

Le présent rapport précise les orientations générales des actions à réaliser, qui feront l'objet de déclinaisons concrètes et opérationnelles lors de commissions permanentes ultérieures. Ces orientations ont été partagées avec les acteurs des secteurs concernés. La co-construction se poursuivra de façon approfondie pour finaliser la mise en œuvre des actions selon leur rythme propre, en distinguant les actions à temps court (2021) pour répondre au mieux aux urgences, et les actions à temps long (2023) pour les dispositifs de montage plus complexe et les projets d'investissement.

Sur la période 2021-2023, environ 330 M€ seront consacrés par la Collectivité européenne d'Alsace au Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable.

SOMMAIRE

1 UN PLAN ALSACIEN DE REBOND, SOLIDAIRE ET DURABLE 1.1 Les objectifs du plan 1.2 Une co-construction qui se poursuit 1.3 Un financement disponible dès à présent : 10 M€ par mois à compter d'avril 2021, soit un trend de 330 M€ sur 3 ans	3 3 4
2.AXE « PRENDRE SOIN » 2.1 Contribuer à la gestion de la crise sanitaire sur les territoires 2.2 Une urgence sociale : lutter contre la précarité des étudiants 2.3 Au-delà des étudiants : Prendre soin des jeunes dans la crise 2.4 Soutenir les investissements dans le champ sanitaire et développer des actions en matière de prévention-santé 2.5 Accompagner les plans alimentaires en territoire, promouvoir les productions de proximité et productions bio, renforcer les circuits courts	5 7 11 14
3 AXE « RELANCER L'ECONOMIE « DE LA VIE COURANTE » 3.1 Relancer la culture dans les territoires 3.2 Amplifier l'appui au secteur associatif sportif 3.3 Redynamiser le secteur touristique en soutenant un tourisme durable de proximité 3.4 Mobiliser le secteur de l'habitat	15 15 19 20 22
4 AXE « ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES ET LEURS PROJETS STRUCTURANTS » 4.1 Accélérer les opérations majeures pour l'Alsace 4Accompagner les territoires dans leurs investissements stratégiques	25 25 26
5 AXE « FAVORISER LES TRANSITIONS » 5.1 Aller vers une Alsace à énergie positive 5.2 Favoriser les filières d'avenir par l'innovation et l'accompagnement 5.3 Développer les stratégies de marketing territorial 5.4 Favoriser la transition numérique	28 29 32 37 38

1.UN PLAN ALSACIEN DE REBOND, SOLIDAIRE ET DURABLE

1.1 Les objectifs du plan

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 a fortement impacté l'Alsace et continue d'affecter durablement le dynamisme local. Elle constitue un défi majeur par son ampleur, sa durée et son caractère évolutif. Elle entraîne des conséquences socio-économiques multi-sectorielles qu'il est difficile d'appréhender dans leur globalité.

En Alsace, depuis une année désormais, la réponse des acteurs publics, comme du secteur privé, atteste du dynamisme et de la résilience des territoires alsaciens tout au long de la crise, alors même que les deux Départements alsaciens figuraient parmi les plus durement touchés lors de la première vague.

Ainsi, au-delà des réponses immédiates apportées, notamment au bénéfice des EHPAD, les deux Départements sont intervenus très fortement et avec une grande réactivité en appui aux activités de proximité portées par les collectivités, les associations et les habitants. Des fonds de secours exceptionnels (fonds de soutien COVID, fonds de soutien à la vie locale COVID, fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes) ont été mis en place et ont permis de soutenir, à titre de premier bilan alsacien, pas moins de 2162 associations, 2040 entreprises et plus de 50 000 alsaciens en situation de fragilité lors du deuxième semestre 2020.

Ces soutiens ont confirmé la nécessité d'agir au plus proche des territoires, avec des aides qui maintiennent l'activité, contribuent à la sauvegarde des emplois et assurent la cohésion sociale.

Avec la poursuite de la crise sanitaire et la prolongation des mesures de soutien de l'Etat pour les secteurs à l'arrêt ou en très forte réduction d'activité, il est évident que la reprise sera d'autant plus compliquée lors de la fin, avec une progressivité plus ou moins importante, des mesures nationales de soutien.

Par ailleurs, un certain nombre de secteurs n'ont pas été traités lors des plans mis en place en 2020 et il convient de compléter le dispositif :

- par rapport à des populations (les jeunes et notamment les étudiants) dont les situations de précarité et les difficultés apparues constituent une nouvelle sinistralité issue de la crise;
- par rapport à des secteurs (la culture, le tourisme...) particulièrement impactés par les conséquences de l'épidémie et les confinements alors même que l'Alsace dispose d'une forte concentration de ces activités.

La profondeur et la durée de cette pandémie justifie ainsi un effort renouvelé de relance pour apporter une réponse conjoncturelle forte à la crise socio-économique engendrée par la pandémie.

Le présent rapport vise à proposer les orientations de la CeA pour bâtir un plan de relance économique, social et durable sur la période 2021-2023 en mobilisant des actions autour de plusieurs axes : l'accompagnement des plus fragiles et le « prendre soin », la relance de « l'économie de la vie courante » dans le respect de la législation en vigueur, l'accompagnement des projets structurants à l'échelle de l'Alsace et de chacun de ses territoires et enfin l'accompagnement des filières de transitions favorisant une action durable.

La CeA entend mobiliser environ 330 M€ d'ici fin 2023 sur ces axes, avec 10 M€ par mois mobilisés dès à présent autour d'actions concrètes à court terme pour soutenir l'activité locale, accompagner les plus fragiles et investir dans la transformation des territoires. Le plan s'appuiera également sur des actions de plus long terme, notamment en matière d'investissement.

Une série de mesures sont ainsi proposées dans différents domaines dont les modalités seront enrichies par des ateliers de co-construction avec nos partenaires et dont la mise en œuvre sera territorialisée en associant un maximum d'acteurs locaux.

1.2 Une co-construction qui se poursuit

Les orientations figurant dans le présent rapport ont fait l'objet d'échanges avec les principaux partenaires dans les champs concernés par le plan :

- les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ;
- les opérateurs dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'habitat, de l'insertion, de la précarité, des transports non routiers ;
- les territoires et certains EPCI ont été consultés.

Au-delà des orientations, la co-construction du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable se poursuivra pour :

- caler finement les dispositifs avec les acteurs concernés dans le respect des compétences de chacun, en particulier avec la Région et les EPCI pour les mesures ayant trait à l'économie de proximité;
- suivre, évaluer et, si nécessaire, ajuster la mise en œuvre des dispositifs.

Une évaluation globale annuelle du plan sera conduite dans une logique de « rendre compte ».

1.3 Un financement disponible dès à présent : 10 M€ par mois à compter d'avril 2021, soit un trend de 330 M€ sur 3 ans

Le financement du plan est assuré en 2021 de la façon suivante :

- Grâce aux mesures de maîtrise budgétaire des deux départements, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une capacité d'investissement mobilisable en cas de crise. Ainsi, 61 M€ d'investissements supplémentaires par rapport à la somme des budgets des deux départements ont été programmés dans le budget 2021 de la CeA voté le 15 février 2021;
- En matière de crédits de fonctionnement, 9 M€ de crédits ont été programmés dans le budget 2021 en vue de mesures immédiates de gestion de crise ;
- Environ 10 M€ de recettes sur excédent de fonctionnement et 10 M€ de subvention d'investissement exceptionnelle sont attendus prochainement et pourront être programmés en Décision Modificative du budget en fin de premier semestre 2021.

A raison de 90 M€ en 2021, ceci permet de disposer d'environ 10 M€/mois pour financer les actions du présent plan, qui seront délibérées lors des prochaines commissions permanentes.

Le plan est composé d'actions de court terme mais également d'actions de moyenne échéance. Il a également vocation à s'étoffer progressivement. Ce sont ainsi environ 330 M€ qui seront consacrés au rebond de l'économie alsacienne, à la solidarité et à l'accompagnement des transitions au cours des années 2021 à 2023.

Le présent plan sera complété par le « Plan de relance Etat-CeA » annoncé par M. le Premier Ministre lors de sa visite du 23 janvier 2021. Un appui financier de l'Etat pourra ainsi être apporté en complément pour des études et travaux programmés par la CeA dans les deux années à venir, notamment en termes de rénovation thermique et énergétique des bâtiments de la CeA, de protection de la biodiversité, de développement du tourisme durable, de valorisation des producteurs locaux, d'amélioration de la résilience sanitaire, de renforcement des mobilités douces et des infrastructures de transport.

Les échanges sont engagés avec Mme la Préfète de Région et ses services pour mettre au point cet accord de relance qui sera débattu et présenté dans un second temps au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

2 AXE « PRENDRE SOIN »

2.1 Contribuer à la gestion de la crise sanitaire sur les territoires

Collectivités de référence dans le champ de la solidarité et de la santé, les départements alsaciens se sont particulièrement investis dès le mois de mars 2020 pour contribuer en proximité et de façon directement opérationnelle à la gestion de la crise sanitaire sur les territoires. Parmi les multiples actions pouvant être relevées :

- Pendant la crise sanitaire, près d'1 million d'équipements de protection individuels (EPI) - masques, gel hydro-alcoolique, blouses - ont été distribués pour les établissements hospitaliers pour les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées/personnes handicapées (PA/PH) ou des enfants. Dans le Bas-Rhin, en lien avec la délégation territoriale de l'ARS, les services routiers du département ont été mis à contribution pour assurer la logistique de distribution aux établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) durant plusieurs mois;
- Des renforts considérables de professionnels des départements (plus d'une centaine d'agents concernés) ont été mis à disposition des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour renforcer les équipes, à la fois au niveau des soignants mais également au niveau logistique (cuisinier, etc...);
- Des solutions de garde d'enfants/scolarisation ont été mises en place en lien avec la Préfecture et l'Éducation Nationale, en particulier pour les enfants des personnels soignants;
- Pour lutter contre l'isolement et permettre la continuité scolaire, plus de 750 tablettes ont été mises à disposition des collèges, une cinquantaine de tablettes ont été livrées en EHPAD;
- Le laboratoire départemental vétérinaire du Bas-Rhin a été transformé en laboratoire agréé par l'Etat pour réaliser des analyses de tests PCR. Son appui a été déterminant au plus fort de la crise lors de la pénurie nationale en réactifs et moyens de tests virologiques (+ de 500 tests par jour);
- Un soutien psychologique a été apporté pour les professionnels PA/PH et les familles endeuillées des EHPAD ;

- Des primes exceptionnelles ont été mises en place pour les personnels des SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) et les personnels de la Protection de l'Enfance.

Dès sa création, la CeA s'est immédiatement impliquée dans la gestion de la crise, et ce dès le démarrage de la campagne de vaccination en Alsace début janvier 2021, avec une action à trois niveaux :

1) Appui à la vaccination en EHPAD et mise à disposition de professionnels de santé

En coordination avec l'ARS, la CeA a procédé à l'analyse des besoins en personnels de renfort dans les EHPAD : 53 EHPAD ont fait remonter un besoin en infirmières ou médecins (38 dans le Bas-Rhin et 15 dans le Haut-Rhin). En parallèle, un dispositif de recensement des moyens a été conduit permettant la mise à disposition d'une réserve de 47 professionnels de santé de la CeA (35 infirmières/sages-femmes et 12 médecins). Dans ce cadre, 17 professionnels de la CeA du territoire bas-rhinois (5 médecins et 12 infirmières) sont intervenus pour la vaccination dans les EHPAD (1ère injection) et 18 professionnels de la CeA sont mobilisés pour la 2ème injection depuis le 18 février.

De la même façon, la CeA a réalisé une étude des besoins des résidences autonomie, seniors et services. A ce stade :

- dans le Bas-Rhin, 12 résidences sollicitent l'intervention d'une équipe mobile. Les professionnels de santé de la CeA ont été sollicités dans le cadre de l'équipe mobile en partenariat avec le STIS : intervention réalisée le 3 mars, le 9 mars, et le 11 mars (Haguenau, Benfeld, Rosheim);
- dans le Haut-Rhin, les résidences sollicitent une livraison des vaccins sur site (séance de vaccination assurée par leurs médecins traitants et infirmiers libéraux). La CeA a accepté de financer la livraison en vaccins de 9 résidences services.

2) Appui aux habitants avec la mise en place d'un standard téléphonique dédié à la vaccination

Au bénéfice et en appui de la population alsacienne, un standard téléphonique dédié à la vaccination contre le COVID 19 a été mis en place par la CeA depuis le 19 janvier 2021. Ce standard aide les personnes âgées en difficulté numérique à prendre rendez-vous dans les différents centres et assure une écoute auprès des personnes fragiles.

En 5 semaines, pas moins de 450 298 appels ont été reçus, soit une moyenne de 19 500 appels par jour. Environ 70 professionnels de la CeA sont mobilisés par semaine, ainsi que des bénévoles de l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD).

3) Appui aux centres de vaccination communaux ou intercommunaux

Les professionnels de la CeA apportent également un appui auprès des centres de vaccination, sur le plan de la santé comme sur le plan logistique : au cas par cas, les communes mettant en place leurs centres de vaccination sont appuyées par des professionnels de santé et administratifs, par du matériel informatique, etc ..

Le standard téléphonique mis en place par la CeA permet également de soutenir les centres de vaccination communaux ou intercommunaux.

4) Aide aux aidants

Pendant la crise, des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour soutenir les aidants des personnes âgées et personnes en situation de handicap à domicile tels que la mobilisation de la Plateforme de répit « Les Madeleines » à Lingolsheim ou encore la mobilisation du centre de ressource « Enfance jeunesse et handicap » pour soutenir l'accompagnement à domicile des parents d'enfants en situation de handicap.

Pour continuer à soutenir les aidants, un appel à projets lancé sous l'égide de la Conférence des financeurs le 16 février 2021 permettra cette année d'accompagner des actions de terrain sur l'ensemble du territoire alsacien. Une enveloppe de 700 k€ financée par la CNSA, la CeA, l'ARS, la CARSAT, la MSA et l'AGIRC-ARCCO sera ainsi consacrée à cette action. Sur cette enveloppe, la participation de la CeA (135 k€) a été inscrite au budget 2021 dans le cadre de l'appui aux actions de la conférence des financeurs.

2.2 Une urgence sociale : lutter contre la précarité des étudiants

La crise sanitaire a révélé la précarité dans laquelle se trouvent certains étudiants, notamment en accentuant les disparités. En effet, la plupart des jeunes étudiants qui finançaient leurs études par de petits jobs ne le peuvent plus. Ainsi, les services d'aides dédiées aux étudiants - CROUS, AFGES, etc...- ont vu leur activité augmenter considérablement et les aides accordées ont explosé. Le budget consacré aux services aux étudiants du CROUS alsacien a doublé, passant de 1 à 2 millions d'euros. L'AFGES a mis en place une distribution de colis alimentaires gratuits. Tous les mercredis, plus de 700 étudiants en bénéficient. Il est à noter que les aides publiques (nouveau dispositif du repas à 1 $\mathfrak C$), mais également la solidarité nationale, se sont traduits par de nombreux dons et collectes en faveur des étudiants.

Pour autant, la situation reste préoccupante tant sur le volet précarité que sur le volet psychologique. Ce que veulent les jeunes, c'est avant tout se retrouver mais aussi travailler pour subvenir à leurs besoins.

En vertu de l'article L.3211 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CeA est compétente pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité.

La CeA, collectivité des solidarités, a ainsi une responsabilité auprès de notre jeunesse. Son implication est nécessaire dans le cadre d'un soutien fort aux étudiants.

Ce soutien s'articule autour de quatre axes : l'emploi, l'aide alimentaire, le soutien psychologique/la lutte contre l'isolement et le logement.

Sur ces quatre axes, la CeA entend s'engager aux côtés des étudiants et de l'ensemble des acteurs du monde étudiant de façon opérationnelle et rapide. Collectivité au cœur des solidarités, la CeA se positionne en facilitateur auprès de ces acteurs.

Plus particulièrement, la CeA entend soutenir les étudiants directement fragilisés par la situation sur le marché de l'emploi, par des difficultés rencontrées par l'environnement familial du fait de la crise sanitaire et sociale ou ne disposant pas de ce soutien familial indispensable.

• Le déploiement de jobs étudiants

Le confinement et, singulièrement, la fermeture des bars et restaurants, de même que le ralentissement économique, empêchent de nombreux étudiants de recourir aux « petits

boulots » sources de revenus indispensables pour nombre d'entre eux afin de payer alimentation et logement.

Cette situation est également synonyme d'isolement pour les étudiants dans un contexte où le maintien du lien social est un élément fondamental du bien-être.

La Collectivité européenne d'Alsace mobilise ainsi, d'ores et déjà, une enveloppe de 400 000 euros. Cette enveloppe assurera le financement de 200 jobs pour des étudiants en situation de précarité s'investissant prioritairement dans des associations caritatives. Les associations caritatives embauchant un jeune adressent la fiche de paie à la CeA qui prend en charge 2 000 € par ETP et par mois.

Il s'agit d'un dispositif déjà expérimenté avec succès pendant l'été 2020 dans le Haut-Rhin avec l'embauche de 95 jeunes auprès d'associations.

Par ailleurs, la CeA, témoignant de son engagement, a décidé de recruter dans ce cadre une trentaine d'étudiants pour assurer le standard téléphonique pour la vaccination.

Il est proposé de maintenir cette enveloppe mais d'ouvrir les possibilités d'embauche à temps partiel et sur une durée plus longue ainsi que sur d'autres employeurs potentiels. Un rapport spécifique en Commission Permanente en précise les modalités.

Les rencontres ont permis de confirmer l'intérêt du dispositif auprès des acteurs du secteur caritatif qui sollicite la poursuite de ce dispositif durant l'été 2021.

• La remise de « chèques solidaires étudiants »

La CeA propose la distribution de chèques solidaires étudiants pour les étudiants en situation de précarité, en s'appuyant sur le CROUS pour cibler et identifier les étudiants concernés. Il est également proposé que les étudiants bénéficiaires de l'épicerie sociale étudiante AGORAE puissent prétendre à ces chèques.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose de 9 310 chéquiers ANCV pour un montant de 931 000 €. Le nombre de chéquiers qui serait mobilisé pour les étudiants reste à affiner en fonction des études sur les critères, à réaliser en lien avec les acteurs. Ces bons, sous forme de chéquiers de 10 x 10 euros seront remis, en lien avec le CROUS et les associations étudiantes, à des étudiants en difficulté.

D'un double intérêt, ces bons solidaires étudiants permettront aux étudiants tout à la fois :

- de bénéficier d'un soutien pour l'acquisition de repas auprès de restaurateurs qui proposent des plats à emporter, ou l'achat de courses, tout en s'inscrivant dans la dynamique du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable;
- d'acquérir des livres ou d'autres biens culturels. Dans ce contexte, outre la question alimentaire, il est en effet, primordial de soutenir les étudiants dans leurs possibilités d'ouverture culturelle ;
- de se déplacer pour retrouver leur famille quand cela est possible.

La remise des chèques solidaires étudiants implique d'importantes opérations, à la fois pour l'évaluation de la situation sociale de l'étudiant et pour la logistique de distribution.

D'une façon opérationnelle, il est proposé de s'appuyer principalement sur le CROUS. Le cas échéant, un ou plusieurs jobs étudiants pourront être recrutés pour assurer la remise de ces chèques par voie postale avec un courrier de la CeA expliquant sa démarche et son soutien, sur le périmètre des étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2020/2021 et ayant bénéficié en 2020 d'une aide du CROUS. L'opération de distribution des chèques

solidaires étudiants est en cours de mise au point et d'approfondissement avec les services du CROUS, notamment en ce qui concerne les critères d'octroi qui restent à affiner pour identifier la cible la plus pertinente.

Les modalités de cette action seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Un fonds de soutien financier

Il est également proposé que la CeA s'engage dans un soutien accru aux acteurs en proximité des étudiants dans le cadre de la création d'une enveloppe, dont le montant est à arrêter, avec deux volets :

- L'appui des initiatives locales en matière d'aide alimentaire

Les annonces du Président de la République sur les repas à un euro via les restaurants universitaires ont constitué pour les étudiants une avancée importante, y compris pour les non-boursiers. Cependant, l'éloignement de restaurants universitaires peut représenter une difficulté.

Il s'agit dès lors de soutenir prioritairement les étudiants qui ne disposent pas de restaurant universitaire à proximité.

Dans une logique de pleine solidarité, la CeA entend soutenir ainsi des initiatives locales portées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations à but non lucratif, avec des bénévoles ou mobilisant des personnes en insertion, qui s'engagent dans la confection de repas ou de colis solidaires à destination des étudiants.

Les échanges avec les acteurs du secteur caritatif ont permis d'identifier des projets qui pourraient voir le jour dans les mois à venir.

Il en est ainsi par exemple de la Table de la Fonderie, restaurant solidaire à Mulhouse ou le projet d'Epicerie sociale itinérante portée par l'AFGES-AGORAE secours populaires afin de toucher des étudiants en différents points du territoire alsacien.

Les contacts seront pris avec des associations identifiées pour les soutenir dans leur projet.

Dès adoption du plan, les contacts seront finalisés avec de premières associations, la commission permanente étant compétente pour allouer, selon les projets qui lui seront soumis, les subventions correspondantes en vertu des délégations dont elle dispose d'ores et déjà. En fonction des initiatives et dans le respect de l'enveloppe, d'autres projets pourront être retenus dans un second temps.

La Collectivité européenne d'Alsace est également à l'écoute des établissements au sein des territoires pour mobiliser le cas échéant les cantines des collèges qui disposeraient de capacités de production de repas pour les étudiants. Une expérience est ainsi lancée au collège Kléber de Haguenau permettant aux étudiants de ce territoire de bénéficier de repas à 1 € via une convention en lien avec le CROUS. Les besoins qui remonteraient des territoires pourront être étudiés au cas par cas selon les capacité d'accueil des cantines scolaires et la possibilité de contractualisation avec le CROUS.

- Le renforcement des dispositifs d'aide psychologique et d'entraide étudiante

L'isolement des étudiantes et étudiants nécessite un renforcement des soutiens psychologiques qui peuvent leur être offerts. Des dispositifs existent et sont identifiés par les étudiants alsaciens. Ces services connaissent une augmentation importante de leur

activité et obtenir un rendez-vous avec un psychologue peut être long, notamment à Strasbourg.

Dans une logique d'efficacité, il n'est pas proposé la création d'une nouvelle ligne d'écoute psychologique mais plutôt de renforcer les dispositifs existants et connus des étudiants.

La CeA, soucieuse de s'investir pour la santé des étudiants propose ainsi de soutenir financièrement le CAMUS à Strasbourg pour une vacation de psychologue et de support administratif nécessaire au déploiement effectif de cette activité auprès des étudiants qui en ont le besoin. C'est en effet à Strasbourg que les tensions les plus importantes existent en la matière.

Ce soutien s'élève à 60 000 € pour un soutien immédiat d'une année.

La création d'une enveloppe de l'ordre de 200 k€ en 2021, dédiée à des projets de soutien d'initiative locale et complémentaire en faveur des étudiants et pour l'octroi d'aides d'urgence, est envisagée.

Les modalités de ce fonds de soutien financier et de son évolution en 2022 seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Accompagner le déploiement d'étudiants-relais pour renforcer le lien social

Parallèlement, il est proposé que la CeA puisse accompagner la formation d'étudiantsrelais au sein de l'Université de Haute-Alsace. Ce dispositif, qui a fait ses preuves à l'Université de Strasbourg au sein des résidences universitaires, permet de créer du lien et rompre avec les situations d'isolement, d'identifier des étudiants en difficulté et de les orienter vers les relais d'aide pertinents.

Ce dispositif nécessite cependant la mobilisation de professionnels (psychologues, travailleurs sociaux notamment) pour accompagner la formation de ces étudiants relais afin de leur permettre d'exercer ce rôle de « pair aidant » par rapport à d'autres étudiants parfois en très grande difficulté.

La CeA mobiliserait ainsi ses professionnels pour accompagner le projet en lien avec ses partenaires pour la prochaine rentrée universitaire 2021-2022.

• Un accès facilité au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Les étudiants disposant d'un bail d'habitation à leur nom sont éligibles au dispositif FSL 68, FSL 67 et FSL EMS au titre de l'accès au logement, du maintien ou des dépenses d'énergie. Chaque règlement intérieur fixe les conditions d'éligibilité en fonction du territoire. Les règlements intérieur FSL67/ FSL EMS conditionnent l'aide à un reste à vivre compris entre 150 € et 500 €/mois/personne.

Le FSL qui intervient en subsidiarité des dispositifs Avance LocaPass d'Action Logement et Visale, également éligible aux étudiants, reste cependant insuffisamment mobilisé par les étudiants.

Il est ainsi proposé de :

 Renforcer la communication concernant l'éligibilité des aides aux étudiants aux dispositifs FSL auprès des universités, CROUS, missions locales et autres partenaires en lien avec les étudiants; - Au regard de la problématique du reste à vivre des règlements intérieurs FSL67/EMS, il est proposé d'étendre au territoire bas-rhinois, l'aide FSL exceptionnelle COVID mise en œuvre en fin d'année 2020 dans le Haut-Rhin. Cette aide permet le versement d'une aide forfaitaire unique d'un montant de 600 € au titre des impayés de loyers et/ou de 250 € au titre des impayés d'énergie en cas de baisse de ressources d'au moins 20% due à une perte d'emploi à compter de mars 2020 et sous conditions de ressources (plafonds HLM, ex : pour une personne seule 1 739 € nets).

Ainsi, les étudiants qui ont perdu leur job alimentaire pourraient être éligibles.

L'aide s'obtient grâce à un formulaire à télécharger en ligne. Elle ne fait pas l'objet d'une évaluation sociale. La gestion est administrative (vérification complétude du dossier et des conditions).

Cette solution peut être activée à court terme par la CeA, les trésoreries actuelles du FSL 67 étant de 1,9 millions d'euros, celle du FSL EMS de 2,4 millions d'euros. Elle inclut cependant une tension RH avec nécessité d'un renfort pour cette gestion administrative.

- Cette solution nécessite une modification par délibération des Règlements Intérieurs FSL CeA et FSL EMS. Le travail est à approfondir avec l'EMS à ce sujet.

2.3 Au-delà des étudiants : Prendre soin des jeunes dans la crise

• Un dispositif d'inclusion par le sport pour lutter contre le décrochage

La crise sanitaire porte en elle des effets multiples sur le tissu social alsacien, la jeunesse se retrouve, de fait, limitée dans sa capacité d'action et d'expression ce qui engendre des frustrations, un profond mal-être, voire des réactions violentes.

La CeA entend expérimenter sur différents territoires des actions pour lesquelles le sport serait un puissant vecteur d'insertion et de socialisation, y compris pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Il s'agit de poser les fondations d'une stratégie sportive éducative et inclusive, en repérant des jeunes, en identifiant leurs qualités (détermination, travail d'équipe, créativité, solidarité...) par le biais du sport, pour ensuite les mettre en relation avec le monde du travail. Le travail, l'engagement et les solidarités qui s'expriment dans le sport sont en effet pleinement transférables sur le champ de l'emploi.

En accompagnant à partir du sport, des jeunes dans toutes les dimensions de leur vie, la CeA souhaite répondre efficacement aux problématiques d'éducation et de comportements inadaptés à une vie sociale apaisée. Dans des territoires fragilisés, le renforcement du lien social s'inscrit également dans la prise en compte du rôle de repère des acteurs de la jeunesse pour un public en structuration. A travers un maillage territorial et partenarial, les actions seront menées pour mettre en place des environnements favorisant l'apprentissage des règles de vie collective et apportant au plus près des réponses en matière de soutien à la parentalité, d'accompagnement social, de lutte contre la précarité et d'inclusion sociale.

Les acteurs (associations sportives) porteurs de projet seront soutenus et accompagnés dans cette démarche par la CeA, pour mettre en place des actions, à partir d'une pratique sportive encadrée, d'animation sociale en partenariat (communauté d'entraides, action sociale, insertion...), de prise en compte des difficultés liées à la scolarité en lien avec l'Education Nationale, de prévention des tensions sociales en renforçant la citoyenneté.

A ce titre, il est proposé deux expérimentations territoriales distinctes qui seront des réponses opérationnelles aux difficultés actuelles en secteur urbain, qui se trouvent de fait renforcées par la crise sanitaire :

Projet expérimental (éducation/prévention par le sport) : le sport comme vecteur de socialisation et d'actions collectives sur plusieurs quartiers prioritaires du territoire de l'agglomération mulhousienne.

Le Football Club de Mulhouse (FCM), club phare de l'agglomération mulhousienne déjà fortement investi dans des actions visant à la citoyenneté et à la promotion des valeurs du sport, portera une expérimentation visant à fédérer de nombreux clubs de football autour de valeurs républicaines communes et de réponses concrètes à des difficultés familiales du quotidien (l'aide aux devoirs notamment). Dans ce cadre, 200 jeunes de 7 à 15 ans, licenciés ou non des clubs de football, pourraient être concernés. Le FCM mobilisera à court terme deux éducateurs diplômés et formés sur le sujet spécifique de l'inclusion par le sport. La démarche sera encadrée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs déterminés au préalable pour mesurer en continu la justesse de l'action et ses effets.

Budget prévisionnel année pleine : 90 000 €.

<u>Projet expérimental (inclusion par le sport)</u>: le déploiement, en mode de préfiguration et d'expérimentation, d'une « école d'inclusion par le sport » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Alsace pourrait ainsi devenir l'un des premiers territoires français à modéliser et évaluer une école de ce type définie selon les principes suivants :

- la conduite de parcours d'inclusion par le sport à destination de jeunes issus des territoires visés (Déclics Sportifs et Pulse Ton Avenir) ;
- la formation et la montée en compétences d'éducateurs sportifs locaux pour qu'ils deviennent des « coachs d'insertion par le sport » ;
- la mobilisation du tissu économique des territoires ;
- l'animation de temps événementiels mobilisateurs d'entreprises et de jeunes issus de clubs sportifs des territoires visés ;
- la mise en place d'une équipe-projet dédiée en capacité de mettre en œuvre l'ensemble de ces actions.

Le public cible sera constitué de jeunes de 18 à 30 ans, dont une part substantielle de bénéficiaires du RSA. Ce projet ambitieux sera étudié et structuré au cours de l'année 2021 et s'inscrira dans une démarche assumée d'innovation. Il impliquera la recherche de financement auprès des partenaires (Etat et fonds européens notamment).

Les modalités de ces dispositifs seront précisées dans de prochains rapports en Commission permanente.

• La mobilisation accrue de jeunes en service civique et l'expérimentation de services civiques transfrontaliers en lien avec l'Agence du Service Civique

La CeA renouvellera son agrément, existant dans le Bas-Rhin, à l'échelle alsacienne. Elle mobilisera elle-même un contingent renforcé de services civiques dès la nouvelle promotion 2021. Ces jeunes seront mobilisés pour des missions d'intérêt général dans les périmètres à grands enjeux pour la CeA: environnement et transition écologique, solidarité, éducation...et permettront de renforcer l'action de la CeA dans ces champs.

Par ailleurs, des services civiques pourront être recrutés en soutien des Missions locales.

En dernier lieu, en lien avec l'Agence du Service Civique (ASC), une expérimentation de services civiques transfrontaliers sera également conduite, en s'appuyant sur l'approche territoriale des jumelages des communes alsaciennes et sur l'OFAJ (Office Franco-Allemand de la Jeunesse). Les modalités précises de cette expérimentation seront approfondies dans un travail conjoint avec l'ASC et l'OFAJ.

Un objectif visé de l'ordre de 100 services civiques pour l'ensemble des actions pourrait être mis en œuvre.

Un budget de l'ordre de 150 k€ permettrait de mettre en place les actions d'expérimentation de court terme.

Les modalités de cette mobilisation seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• L'ouverture accrue de stages pour les jeunes

Environ 5000 étudiants alsaciens de plus qu'en année normale n'ont pas trouvé de stage, du fait de la crise sanitaire. Cette situation se retrouve également chez les élèves plus jeunes. La CeA entend contribuer à résorber ce déficit de stages, en contribuant à ouvrir des stages supplémentaires et à en faciliter l'accès, à la fois dans ses services et auprès des opérateurs dans laquelle elle intervient. Une action massifiée sera conduite en ce sens s'appuyant sur une analyse des capacités d'accueil. Cette action donnera lieu à un réajustement à la hausse du montant consacré aux stages dans le budget de la collectivité.

Les modalités financières de cette mobilisation seront précisées lors de la décision modificative du budget RH.

• La création d'un service public pour l'insertion et l'emploi pour les jeunes

La crise sanitaire, économique et sociale souligne les difficultés fortes dans lesquelles se situent les jeunes en termes d'accès à la formation, d'accès à un premier emploi et de liens sociaux...

Ce contexte freine profondément leur autonomie et leur construction en tant que citoyens engagés, contribuant aux potentiels et à l'essor de l'Alsace.

La CeA entend contribuer à la recherche de solutions en tenant compte des nombreux acteurs et dispositifs qui existent déjà (ceux des partenaires, comme ceux dont la CeA est responsable) et en souhaitant renforcer ce qui est efficace et a fait ses preuves.

Dans ces conditions, il est proposé de mettre en œuvre à moyen terme un service public pour l'insertion et l'emploi (SPIE) des jeunes. Cette offre de service s'appuie sur le SPIE en cours de mise en œuvre, à l'échelle de l'Alsace, pour les adultes et dont les services pourront être ouverts aux jeunes : plate-forme de coaching, accompagnement social, mobilisation des dispositifs spécifiques tels que les aides du fonds de solidarité pour le logement (FSL), le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), les prestations d'accompagnement au logement (Pass accompagnement...).

Ce SPIE pour les jeunes s'appuiera sur le savoir-faire des Missions locales dont l'accompagnement est reconnu et qui constituera le cœur de la nouvelle offre de service.

Pour la réalisation de leurs missions dans le cadre de ce SPIE pour les jeunes, les Missions locales bénéficieront d'un appui de la part de la CeA : recherche de locaux supplémentaires pour mieux accompagner les jeunes, participation à la prise en charge des loyers, mobilisation de jeunes en services civiques pour animer des actions en faveur des jeunes accompagnés (savoir être, parrainage, ...).

De plus, ce SPIE intégrera également l'expérimentation d'un incubateur d'insertion professionnelle (à l'image de ce qu'ont pu faire les premiers industriels alsaciens sur le territoire de l'agglomération mulhousienne) en vue de favoriser l'émergence d'un écosystème dédié à l'insertion professionnelle.

Cet écosystème, porté par le monde associatif, pourra comprendre :

- des services pour développer la visibilité des métiers en tension (en lien avec les chambres consulaires);
- des ateliers de conseil pour les CV, les recherches d'emploi sur Internet, préparer son entretien...;
- des Pop'Up Stores pour permettre à de jeunes entrepreneurs de faire connaître leur savoir-faire, mais aussi aux corporations d'organiser la communication sur les métiers en tension;
- des lieux d'expositions pour promouvoir des jeunes (ou moins jeunes !) talents culturels, associatifs ou économiques (en partenariat avec l'Université et les Grandes Ecoles);
- des facilités pour mettre le talent des entreprises (et des futurs diplômés) au service des associations pour créer du lien et de l'entraide ;
- le développement d'une activité de restauration en favorisant l'insertion.

Les modalités de ce dispositif seront précisées en Commission permanente.

2.4 Soutenir les investissements dans le champ sanitaire et développer des actions en matière de prévention-santé

Dans le souci de toujours mieux prendre soin des Alsaciens et à la lumière des évènements relatifs à la pandémie de la COVID, la CeA souhaite s'engager davantage dans l'appui aux acteurs de la santé publique. Cet appui vise à rendre le territoire alsacien plus attractif en lui permettant de se doter de services et matériels performants, fiables et à la hauteur des attendus.

Cet appui pourrait se traduire par une enveloppe prévisionnelle, en investissement, de 15 M€ pour contribuer notamment à des aménagements de locaux pour mieux répondre aux urgences des prises en charge sanitaires, à l'acquisition d'équipements médicaux. Ces participations s'effectueraient selon une triple préoccupation : la qualité du service rendu aux Alsaciens, l'accessibilité à ce service (équilibre territorial des équipements), le co financement de partenaires publics (Etat, Région, Villes, ...). Elles se formaliseraient par des conventions de partenariat.

Les modalités de mise en œuvre opérationnelle d'un tel dispositif, à construire en lien avec les partenaires de la santé, seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

Par ailleurs, la CeA entend mettre en œuvre des mesures de prévention-santé, à caler avec les partenaires de la santé, dans le cadre du présent plan. Plusieurs dispositifs

pourront être proposés et feront l'objet d'un rapport spécifique en commission permanente.

2.5 Accompagner les plans alimentaires en territoire, promouvoir les productions de proximité et productions bio, renforcer les circuits courts

Avant la crise sanitaire, les départements étaient déjà impliqués dans des démarches de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires des collèges en produits alimentaires d'origine locale et/ou bio et de promotion des circuits courts.

La crise sanitaire a montré toute la pertinence des circuits courts qui ont été très recherchés par de nombreux alsaciens. Bénéficier de façon assurée d'une alimentation saine, durable et de proximité est un gage de santé et de sécurité en matière d'alimentation.

Le territoire alsacien, riche en élevages et en productions agricoles et maraîchères diversifiées, se prête bien à l'émergence de circuits courts et de productions de proximité. La CeA entend renforcer cette tendance avec des mesures d'accompagnement élaborées en lien avec les inter-professions et la chambre d'agriculture d'Alsace.

Plusieurs dispositifs visant à accompagner les plans alimentaires en territoire, à promouvoir les productions de proximité et à renforcer les circuits courts pourront être proposés.

Les modalités de ces dispositifs seront précisées en commission permanente.

3 AXE « RELANCER L'ECONOMIE « DE LA VIE COURANTE »

3.1 Relancer la culture dans les territoires

La crise sanitaire a amené la puissance publique à des choix cornéliens. En 2021, ceux-ci se sont exprimés dans un équilibre ténu entre santé publique et sauvegarde économique. Face à ces deux préoccupations majeures, la vie culturelle a été suspendue.

Mais la crise économique et sociale qui amplifie aujourd'hui la crise sanitaire ne doit pas laisser envisager une société à la culture affaiblie, rendue muette par des mois de silence. C'est parce que la culture permet l'émancipation de chacun, parce qu'elle est un levier de cohésion sociale et territoriale, un facteur de rayonnement et d'attractivité qu'elle doit être soutenue dans le cadre d'un plan de rebond, de solidarité et d'accompagnement des transitions de la CeA.

La privation de services culturels de proximité a un impact social lourd dans les territoires. Malgré les alternatives numériques, fortement développées depuis le printemps 2020, elle limite l'expression de l'altérité, elle renforce les clivages sociaux et modère la diversité culturelle : la culture ne peut plus assurer son rôle de cohésion sociale et de résilience pour les citoyens.

Le plan de rebond, de solidarité et d'accompagnement des transitions est l'opportunité de mise en place d'un outil de médiation afin d'atteindre d'autres publics, par exemple les collégiens, en proposant une offre culturelle hors les murs, tout en accompagnant les artistes vers la reprise de leur activité ainsi qu'un outil de dynamisme économique, la culture étant porteuse d'emplois non délocalisables et de retombées commerciales.

Les dispositifs publics de soutien existants ne couvrent pas l'intégralité des structures culturelles et la diversité de statut des artistes du territoire. Pour les cinémas associatifs indépendants, pour les établissements publics et les syndicats mixtes ne pouvant bénéficier du chômage partiel, les difficultés liées à la crise sanitaire et économique sont réelles alors que la reprise de la vie culturelle est incertaine.

Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage dans un ensemble d'actions en complémentarité avec l'ensemble des autres dispositifs publics et spécifiquement ceux de l'Etat. Pleinement consciente de la richesse de son tissu culturel, elle se mobilise au travers de plusieurs actions aussi bien pour les publics, les artistes, les territoires ou les structures et souhaite ainsi contribuer à la résilience de notre modèle de société.

Afin de conforter la pertinence de ces outils de relance, une politique de dialogue, de concertation et de convention avec les structures partenaires et les territoires sera mise en place. Une construction partagée des modalités de mise en œuvre sera engagée en lien avec les territoires et en concertations avec les représentant du secteur. Ces instances permettront au fil du déploiement des actions de garantir la pertinence, la cohérence et l'amélioration continue des engagements ici définis.

• Une billetterie et une médiation solidaires avec le monde de la culture pour encourager le retour des publics et mobiliser les publics prioritaires de la CeA

La CeA conventionnera avec des lieux culturels désireux de favoriser le retour des publics dans leur diversité une fois la réouverture de ces lieux décidée par l'Etat. Elle subventionnera ainsi directement des billets destinés à des publics ciblés (jeunes, personnes en parcours d'insertion, personne en situation d'handicap, séniors...) territoire par territoire. Sur simple présentation d'un justificatif, ceux-ci pourront ainsi bénéficier d'une place à un tarif très accessible. Ce projet de billetterie sera accompagné par l'identification systématique de partenaires contractuels en territoire, par exemple des centres médicaux-sociaux, des associations comme « Tôt ou t'art » ou les services de la Solidarité, afin d'assurer un accompagnement de chacun des spectateurs : à chaque billet, sa médiation.

Ce dispositif est envisagé pour la saison culturelle 2021-2022. Il pourra être doté d'un budget fermé de l'ordre de 1 M€ pour 50 000 places environ.

Une attention particulière devra être observée s'agissant de la communication relative aux structures concernées, via notamment la rédaction de catalogues des actions culturelles.

Les modalités de mise en œuvre, ainsi que le projet de convention, seront précisés dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Des appels à projets « Entrée des artistes » dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux

Il est proposé de lancer des appels à projets pour permettre la mise en place de prestations d'artistes hors les murs avec ateliers et mini résidences artistiques au sein de collèges publics (sur la base de l'action « Culture en collège », associé à la mobilisation d'un dispositif « Vos Oreilles Ont La Parole (VOOLP) » pour les collèges), d'établissements sociaux, médicaux-sociaux et socio-éducatifs (sur la base de l'action « Culture et Solidarité »).

En réponse à la fermeture des lieux culturel, ce dispositif accompagnera la reprise d'activité des artistes tout en sollicitant un public ciblé souvent éloigné de la culture.

Ces appels à projets seront caractérisés en fonction de la nature de la prestation artistique et des publics ciblés. Le partenariat prendra la forme d'une convention entre la CeA, l'établissement partenaire et l'artiste ou la compagnie subventionnée.

- Dans les collèges : mise en œuvre pour l'année scolaire 2021-2022. Budget cible : 100 k€ permettant de toucher un nombre important de collèges sur les différents territoires ;
- Dans les établissement sociaux et médicosociaux : mise en œuvre à partir du printemps 2021. Budget : 160k€ (dont 40k€ inscrits au BP 2021) ;

Les modalités et les cahiers des charges de ces appels à projet seront précisés dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Le renforcement du soutien financier à la création artistique et aux pratiques artistiques dans le cadre de la campagne de subvention 2021

Ce renforcement du soutien financier viendrait apporter un soutien exceptionnel à la vie culturelle alsacienne face à la multiplication des demandes de subventions (+ 30% en 2020-2021) et à la hausse des montants souhaités.

La mise en œuvre globale pour un budget de l'ordre de 500 k€, est intégralement programmée en 2021.

Les modalités de sa mise en œuvre seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Un versement unique et garanti des subventions pour soutenir les trésoreries

Cette mesure est applicable aux acteurs culturels bénéficiaires d'une subvention dans le cadre de la campagne de subvention, des appels à projets ou de contrats d'objectifs. Ce versement engage la collectivité quel que soit le degré de réalisation de l'action. Elle permettra un appui en trésorerie de la CeA aux acteurs culturels subventionnés via un versement unique au 1er semestre 2021, intervenant en dérogation des modalités prévues au règlement financier de la collectivité qui prévoit plusieurs versements.

Au total, pour le secteur de la Culture, ce sont 7, 5 millions d'euros qui seront mobilisés dans ce cadre.

• Accompagnement à la mise en œuvre de programmations culturelles dans les territoires avec les 40 intercommunalités alsaciennes au travers de contrats culturels

Ce volet territorialisé du plan de relance culturelle porté par la CeA permettra d'accompagner la reprise d'activité des structures culturelles des territoires alsaciens. Il permettra également d'apporter la culture au plus proche du quotidien des Alsaciens, à l'échelle intercommunale, dans une période où les mobilités sont compliquées par la crise sanitaire.

Territoire par territoire, un projet fédérateur de résidences d'artistes sera cofinancé entre la CeA et l'EPCI ou bien encore avec des communes présentant des projets avec une cible de publics plus large que la seule commune. Il devra permettre de fédérer et valoriser les structures culturelles locales et de favoriser l'émergence de programmations culturelles au bénéfice direct des habitants.

Mise en œuvre : été 2021 - été 2022.

Budget estimé : de l'ordre de 2 M€ pour 40 intercommunalités avec une subvention socle de 30 k€ par contrat et une bonification graduelle en fonction de la densité de population.

Le taux de subvention pourra varier de 50 à 80% du projet, selon la complexité du projet et l'effet levier escompté.

Les modalités de mise en œuvre de cette action seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• La mobilisation des établissements culturels de la CeA

La contribution de la CeA prendra également la forme d'une mobilisation de ses établissements culturels dès l'été 2021 si la réouverture au public est autorisée : le Vaisseau, la Bibliothèque d'Alsace ou le Château du Haut-Koenigsbourg. Dans ce domaine plusieurs actions pourront être menées par :

- Le Vaisseau : profitant de ses espaces et de son ingénierie, le Vaisseau pourrait contribuer à la relance de l'activité culturelle en intégrant des artistes dans sa programmation estivale pour en faire un été rapprochant la science et les arts. Prestations d'artistes et accueil du Curieux Festival, festival organisé autour de rencontres et de spectacles mélangeant scientifiques et artistes, viendraient enrichir la programmation du Vaisseau.

Budget : Curieux festival : 30 000 €. Programmation estivale : 20 000 € ; les deux dépenses seraient imputées sur les crédits inscrits au BP 2021 ;

Pour retisser un lien entre les citoyens et la culture, en particulier pour ceux qui en étaient éloignés ou qui en seront plus éloignés, le Vaisseau propose de renforcer ses liens avec les acteurs du monde social pour créer les conditions optimales lors de leurs visites. Dans ce but, il pourrait réaliser des supports d'animation et éducatifs au label du Vaisseau tels que jeux et malles d'expériences. Des actions « hors les murs » pourraient être réalisées en direction du public scolaire.

Budget : 4000 € imputés sur les crédits inscrits au BP 2021.

- La Bibliothèque d'Alsace : organisatrice du Festival VOOLP (Vos Oreilles ont la Parole), la Bibliothèque d'Alsace pourrait orienter l'édition 2021 vers un VOOLP spécial Collège venant enrichir l'éducation artistique et culturelle des collégiens et soutenir l'activité d'artistes conteurs ;
- Le Château du Haut-Koenigsbourg: dans le cadre du plan de soutien à la relance du tourisme, le Château propose la constitution d'une offre de visite spécifique adaptée aux familles, offrant, pour un tarif réduit, une prestation comprenant une visite et un atelier d'activités ludiques. 1000 entrées à 9 € sont envisagées.

Un rapport en commission permanente viendra préciser ces actions et arrêter le(s) tarif(s) spécifique(s) mis en place conjoncturellement dans les établissements culturels de la CeA.

• Un soutien en trésorerie pour les structures culturelles non éligibles aux aides d'Etat

La CeA pourra soutenir en trésorerie les opérateurs culturels publics du territoire ne pouvant bénéficier des aides de l'Etat, comme les syndicats mixtes ouverts associant des collectivités territoriales, des EPCI (à fiscalité propre ou non) et d'autres personnes morales de droit public qui ne peuvent par exemple pas bénéficier du chômage partiel. Ces structures déficitaires seront recensées par la Direction de la culture et ses référents territoriaux. Un diagnostic est réalisé par chaque établissement afin d'adopter le soutien financier le plus juste possible.

Un budget prévisionnel de 300k€, au titre de subventions exceptionnelles d'équilibre pourrait être consacré à cette action.

Les modalités de ce soutien seront précisées, structure par structure, dans un prochain rapport en Commission permanente.

• La mise en place d'un « Panier culture » pour lutter contre l'isolement

« Panier culture » est un dispositif de vingt points-relais, boites à livres automatisées, porté par la Bibliothèque d'Alsace. Il cible des communes rurales éloignées d'une offre de lecture publique. Ces points-relais fonctionneront avec des lieux de dépôts ciblés (boulangerie, pharmacie) et des créneaux de réservation. L'articulation avec les agences postales sera recherchée. Le public pourra accéder à une offre en volumes, présélectionnée à partir des fonds de la Bibliothèque d'Alsace et à des horaires élargis.

L'enjeu est d'aller au plus proche des citoyens, d'atteindre les gens où ils sont dans un contexte où la culture semble à l'arrêt. Développer cette culture du quotidien, hors les murs, est ainsi un moyen de lutter contre l'isolement en apportant la culture au cœur de la vie quotidienne de nos concitoyens et constitue un vecteur d'attractivité.

Ce dispositif, articulé autour de 20 points-relais, pourrait être expérimenté dès 2021 pour les points-relais avec les commerces, les mairies et La Poste (pas d'impact budgétaire en 2021) et sous forme de boite à livres à financer sur le budget 2022, en lien avec l'extension du label Bibliothèque Numérique de référence.

L'entretien des boites à livres est pris en charge dans le cadre d'une convention d'entretien établie entre la CeA et les partenaires.

Le déploiement est envisagé pour l'année scolaire 2021-2022.

Un budget d'investissement de l'ordre de 369 k€ pourrait être consacré aux boites à livres automatisées.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente

3.2 Amplifier l'appui au secteur associatif sportif

Lors du deuxième semestre 2020, les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fortement soutenu les structures associatives du monde du sport. Plus de 4 M€ de fonds de soutien ont été versés à plus d'un millier d'associations sportives alsaciennes.

Dans le cadre du plan de rebond, de solidarité et d'accompagnement des transitions, il est prévu de poursuivre cet effort, notamment au moyen d'un versement unique et garanti des subventions de fonctionnement. En parallèle, une étude d'analyse de la criticité des situations économiques dans le milieu des associations sportives permettra d'ajuster le cas échéant de nouvelles modalités d'appui.

Cette étude serait envisagée par les services de la CeA entre le mois d'avril et le mois de septembre/octobre 2021 notamment pour mesurer les effets financiers engendrés par les éventuels remboursements de licence sur la dynamique de reprise du monde du sport à la rentrée de septembre 2021.

• Un versement unique et garanti des subventions pour soutenir les trésoreries

Cette mesure est applicable aux associations sportives bénéficiaires d'une subvention dans le cadre de la campagne de subvention, des appels à projets ou de contrats

d'objectif. Ce versement engage la collectivité quel que soit le degré de réalisation de l'action. Ceci permettra un appui en trésorerie de la CeA aux acteurs sportifs subventionnés via un versement unique au 1er semestre 2021, intervenant en dérogation des modalités prévues au règlement financier de la collectivité qui prévoit plusieurs versements.

Dans le secteur du sport, ce sont 2,5 millions d'euros qui seront mobilisés dans ce cadre.

• Une étude d'analyse de la criticité des situations économiques

Une étude sera conduite par la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec Alsace Active, pour analyser finement la criticité des situations économiques des associations sportives. Plusieurs typologie d'associations seront étudiées et une enquête sera réalisée.

Les résultats de l'étude permettront le cas échéant d'ajuster les dispositifs d'appui conjoncturel aux associations sportives qui avaient été mis en place en 2020, en ciblant les critères d'éligibilité au vu de situations assez fortement différenciées.

Une attention particulière sera portée à la situation et aux conditions de reprise d'activité des bénévoles retraités, qui, pour une partie d'entre eux, n'ont pas pu se mobiliser compte-tenu des confinements liés à la crise sanitaire.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

3.3 Redynamiser le secteur touristique en soutenant un tourisme durable de proximité

Le tourisme occupe une place majeure dans l'économie locale alsacienne, dont il est un des moteurs. Il est un pourvoyeur d'emplois non délocalisables, et est ainsi une source importante de développement pour l'ensemble des territoires alsaciens.

La Collectivité européenne d'Alsace entend se mobiliser pleinement dans la relance de l'économie touristique avec l'appui de son agence de développement touristique, l'ADT. Il s'agit d'inscrire son action dans la proximité avec les acteurs locaux et les professionnels du tourisme, de soutenir les acteurs de cette filière pour leur permettre de renouer avec le chemin de la croissance, mais aussi leur permettre de relever les défis et les transformations qui les attendent, liés notamment à l'évolution numérique et à la transition écologique.

• La préparation des nouvelles orientations touristiques de la CeA

La CeA est amenée à co-construire une nouvelle stratégie de développement touristique 2022-2026 avec ADT, les territoires et l'ensemble des partenaires touristiques.

Cette stratégie devra inscrire l'action de la CeA au cœur des territoires alsaciens et dans l'espace transfrontalier, dans une dynamique où les enjeux sanitaires, économiques, sociaux et climatiques sont majeurs.

L'année 2021 sera mise à profit pour dresser le bilan de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique en cours (2017-2021) et pour définir, toujours en association étroite avec l'ensemble des acteurs du secteur, la nouvelle stratégie qui fondera l'action politique de la CeA dans le domaine du tourisme sur la période 2022-2026.

Elle doit garantir une action au plus près du terrain, tout en étant une source d'innovation et de modernité pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation touristique.

A travers la définition d'un plan d'actions, elle devra être un outil pratique, concret et réactif pour les acteurs touristiques de la Destination Alsace.

L'objectif est de renouveler l'image de l'Alsace pour plonger les voyageurs dans des expériences plus immersives avec notamment des activités tournées vers le plein air, l'authenticité et la liberté. Il s'agit de promouvoir un tourisme plus diffus qui irrigue l'ensemble des territoires et qui s'appuie sur la mise en valeur la richesse des lieux.

Conformément aux orientations budgétaires, il est proposé de lancer les études d'évaluation de la stratégie touristique 2018-2021 et de définition des nouvelles orientations pour la stratégie touristique 2022-2027 en mobilisant une enveloppe de 100 K€.

• Une incitation à la découverte des lieux insolites des territoires pour des escapades alsaciennes

L'Alsace, forte de son environnement naturel et patrimonial, dispose de nombreux lieux insolites et de curiosités qui méritent le détour. L'engagement humain des professionnels et des associations dans la mise en valeur de ce patrimoine et dans l'accueil des touristes et des excursionnistes est une richesse qui annonce de belles rencontres et la promesse de vivre des moments de partage et d'étonnement.

La création d'évènements autour de ces offres d'expériences de proximité et de découverte de la terre d'Alsace est un vecteur de développement important pour promouvoir à la fois le tourisme vert et le tourisme d'activités de pleine nature, pour lesquels la demande est très forte du fait de la crise sanitaire.

La CeA pourrait ainsi promouvoir les « voyages en terres alsaciennes et rhénanes » selon un cahier des charges à co-construire en partenariat avec les offices du tourisme.

Il s'agirait de promouvoir et de coordonner des circuits découvertes aux quatre coins du territoire alsacien.

Un budget de coordination, d'animation, de communication de 500 k€ pour les éditions 2022 et 2023 pourrait être mobilisé à cet effet.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• La création d'un fonds d'investissement pour la digitalisation de l'offre touristique

La plupart des touristes utilisent Internet pour s'informer, préparer et organiser leur séjour. L'arrivée de nouveaux outils a définitivement changé leurs comportements, avec une présence d'Internet qui s'invite à chaque étape du parcours : en amont, pendant et après leur séjour.

L'enjeu pour la filière est de développer une présence forte sur le web, via des outils interactifs et communautaires. Il importe donc de renforcer la digitalisation de l'offre touristique dans les territoires : il est proposé d'accompagner les offices de tourisme dans cette évolution.

Une enveloppe en AP de 1 M€ pourrait être consacrée à cette opération.

Cette digitalisation de l'offre pourra aboutir à la création d'une plateforme touristique alsacienne – une étude avec assistance à maîtrise d'ouvrage serait lancée à cet effet en 2022.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner les investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique et s'inscrivant dans le cadre d'une démarche éco-responsable.

Dans un contexte de mutation technologique, de concurrence des destinations et d'évolution des attentes de la clientèle à la recherche de nouveaux services et d'expériences, il s'agit de renforcer une offre touristique qualitative pour donner envie de venir ...et de revenir.

L'innovation touristique est un des leviers pour relever ces défis et renforcer la Destination Alsace grâce notamment au repositionnement et à la création de produits touristiques qui répondent à un besoin de nature, de terroirs, d'expériences, de proximité.

La relance passe aussi par le repositionnement de produits touristiques qui répondent aux besoins de nature, de terroir, d'expériences, de proximité des touristes et des excursionnistes.

Il est proposé d'accompagner les investissements des opérateurs touristiques (collectivités publiques et leurs groupements, associations) en particulier pour la création et la construction de structures durables à vocation touristique, avec une signature architecturale singulière, utilisant des matériaux écologiques, qui magnifient et mettent en valeur les sites nature (aménagement d'un belvédère, d'un promontoire, d'un refuge de montagne associatif, aménagement global d'un site touristique, ...).

Une autorisation de programme de l'ordre de 10M€ est envisagée pour cette action qui pourrait être opérationnelle à compter de 2022.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Le lancement d'une campagne de communication 2021-2023 de promotion de la « Destination Alsace » et de la « Marque Alsace »

Il est proposé de bâtir une stratégie de communication qui s'articule selon les axes développés avec les offices de tourisme et les acteurs locaux :

- une plateforme créative ;
- un design de l'offre ;
- une production de contenus ;
- une communication qui doit s'inscrire dans une grande adaptabilité et réactivité et répondre notamment aux objectifs globaux du plan de Rebond, de Solidarité et d'Accompagnement des Transitions;
- une communication qui devra traduire une nouvelle vision pour le développement touristique (sensibilité écologique, retour vers la nature, intérêts pour les produits locaux...) avec de nouvelles offres et donner une place prépondérante au voyageur en quête de sens, de simplicité, d'expériences, de liberté.

Un budget 2021 de 770 000 € pourrait être mobilisé à cet effet. Il serait financé en partie par les fonds propres du budget de l'ADT à hauteur de 420 k€ (dont 25 k€ provenant de partenaires privés), par la Région Grand Est à hauteur de 100 k€, par l'ADIRA (en charge de l'animation de la Marque Alsace) à hauteur de 50 k€ et par un financement complémentaire de 200 k€ de la CeA dans le cadre du plan de rebond, de solidarité et d'accompagnement des transitions.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

3.4 Mobiliser le secteur de l'habitat

La Collectivité européenne d'Alsace mobilisera les deux bailleurs au capital desquels elle intervient majoritairement - Alsace Habitat et Habitats de Haute Alsace - dans l'effort d'investissement, de modernisation et de réhabilitation de leur parc de logements contribuant ainsi au soutien de l'activité économique, et apportant un appui à l'emploi, à l'apprentissage et à l'insertion par l'activité.

• La construction neuve de logements sociaux aux normes énergétiques actuelles

Alsace Habitat prévoit la construction de 2.000 logements sociaux pour la période 2021-2030, soit un rythme de 200 logements par an pour un montant de travaux de près de 300 M€.

Habitats de Haute Alsace prévoit la construction de 960 logements sociaux pour la période 2020-2029, soit un rythme de 96 logements par an pour un montant de travaux de près de 125 M€.

Ce sont donc environ 300 logements sociaux aux normes énergétiques actuelles qui seront construits en Alsace.

• La réhabilitation énergétique de logements

Alsace Habitat envisage la réhabilitation de 4.000 logements sur la période 2021-2030, portant principalement sur la réhabilitation thermique, la sécurité et les éléments de confort. L'investissement pour la réhabilitation de l'ensemble de ces logements s'élèvera à 250 M€.

Habitats de Haute Alsace prévoit la réhabilitation énergétique de 1 779 logements sur la période 2020-2029 pour un montant d'investissement de 63 M€.

• Le gros entretien et la maintenance

Le plan pluriannuel de maintenance, porté par Alsace Habitat, visant le gros entretien et la réparation du patrimoine s'élève à 60 M€ sur la période 2021-2030.

Habitats de Haute Alsace envisage le renforcement de l'attractivité et la sécurité des logements pour un montant de 112 M€.

Au total, Alsace Habitat investira un montant de 670 M \in , soit près de 70 M \in par an, dans l'économie alsacienne et le soutien aux entreprises locales. De son côté, Habitats de Haute Alsace prévoit d'investir un montant de 300 M \in , soit près de 30 M \in par an.

Ainsi, les 2 opérateurs alsaciens contribueront à hauteur de 970 M€ dans les investissements du patrimoine, soit 100 M€ par an pendant les dix prochaines années.

• La création d'un fonds de soutien exceptionnel en matière de réhabilitation énergétique

A l'issue d'un tour de table avec les principaux acteurs du logement (bailleurs sociaux, fédération du bâtiment), les acteurs de terrain ont notamment pointé le décalage entre les orientations nationales et la réalité des opérations de réhabilitation énergétique engagées en Alsace.

La réhabilitation thermique est depuis longtemps un enjeu majeur pour les bailleurs sociaux, qui y consacrent une part importante de leur budget d'investissement. La CeA est déjà engagée financièrement aux côtés des opérateurs dans ce sens et le BBC rénovation représente désormais la performance atteinte à l'issue des opérations. Les aides de l'Etat, orientées sur les logements énergivores des bailleurs sociaux, avec le financement des opérations de réhabilitation des logements sociaux des classes F et G, va permettre une accélération de l'engagement des opérations. L'élargissement à la classe E est par ailleurs en cours de négociation localement entre l'AREAL et les services de l'Etat.

En revanche le parc privé, représentant 725 453 logements en Alsace, est aujourd'hui en reste, notamment pour ce qui concerne la réhabilitation des logements classés très énergivores. Les données de l'observatoire régional de la précarité énergétique, élaboré sur la base d'une étude de l'INSEE de janvier 2019, indiquent que 158 330 ménages de la CeA sont en situation de vulnérabilité face à leurs dépenses énergétiques liées au logement, soit 20 % des ménages (24,3 % pour la Région Grand Est). Or, ces ménages résident majoritairement dans le parc privé.

Les logements dits « passoires thermiques », soit un quart du parc locatif privé, sont concernés par les mesures du projet de loi « Climat & Résilience » issu de la Convention citoyenne pour le climat. Ces logements devraient être interdits à la location, dès 2023 pour les logements classés G et dès 2028 pour ceux classés F. Cela devrait réduire fortement l'offre locative disponible à brève échéance et laisser des ménages dans une situation encore plus délicate.

Par ailleurs, les copropriétés fragiles qui sont au nombre de 75 670 en Alsace, bien qu'aidées par le dispositif « MaPrimeRénov' Copropriétés » et accompagnées dans le cadre d'un programme opérationnel, peinent à s'engager dans un projet de travaux de réhabilitation énergétique soutenable pour leur propriétaire. Ce sont quelques 28 copropriétés dégradées qui sont aujourd'hui recensées dans le cadre d'une OPAH Copropriété (11 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et 17 sur Mulhouse Agglomération) et qui attendent des soutiens pour boucler leur plan de financement et engager leur projet de travaux.

Ainsi, il est proposé que la réhabilitation des copropriétés fragiles et des logements locatifs privés soit une priorité pour accélérer les programmes de rénovation énergétique et permettre le maintien des ménages précaires dans un logement décent et performant.

Dans cet objectif, il est proposé de créer un fonds de soutien exceptionnel aux opérations du parc privé portant à la fois sur la rénovation thermique à un niveau BBC et sur l'amélioration du confort du parc de logements sur les immeubles classés en étiquette F et G. Ce fonds serait ciblé sur :

- les opérations des propriétaires bailleurs à l'échelle de l'Alsace avec un bonus supplémentaire dès lors qu'un effort particulier est consenti sur le niveau de loyer ;
- les copropriétés fragiles situées en quartier prioritaire de la Ville et intégrées dans une OPAH.

Il serait doté d'une enveloppe de 10M€ destinée, dans le respect de la législation, à apporter des financements complémentaires aux aides de droit commun de la CeA pour les opérations qui connaîtront un démarrage en phase travaux en 2022 et 2023.

Les dépenses éligibles concerneront prioritairement les dépenses de rénovation énergétique niveau BBC rénovation, ainsi que des éléments d'amélioration du confort des logements tels que la création de terrasse, de balcon, de rénovation adaptée des pièces d'eau.

Les modalités techniques de ce fonds de soutien exceptionnel « Alsace Rénov » feront l'objet d'un approfondissement avec les principaux acteurs du logement en Alsace. Elles seront présentées lors d'une prochaine commission permanente.

• Le développement de l'intermédiation locative pour faciliter l'accès des jeunes aux logements vacants notamment dans le parc social

Il est proposé de faciliter l'accès des jeunes aux logements vacants, notamment dans le parc social, en développant des outils adaptés permettant un soutien personnalisé et une réponse adaptée à chacune des situations.

A l'initiative et sous l'impulsion de la Collectivité européenne d'Alsace, cette mesure pourrait être déployée avec l'appui des bailleurs liés à la CeA - Alsace Habitat et Habitats de Haute Alsace – ainsi que des bailleurs liés aux agglomérations, en partenariat avec les trois agences immobilières à vocation sociale (HHGA, IMEOS et APPUIS) qui pourraient être mobilisées pour développer l'intermédiation locative en faveur des jeunes, en mettant à disposition les logements dans le cadre d'un dispositif de mise en location sécurisé (aide et garantie).

4 AXE « ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES ET LEURS PROJETS STRUCTURANTS »

4.1 Accélérer les opérations majeures pour l'Alsace

Le soutien aux opérations structurantes pour les territoires passe par la réalisation accélérée des opérations majeures à la maille alsacienne, tant en termes d'infrastructures que d'équipements ou d'aménagement ayant une résonnance et une attractivité d'un niveau supra départemental.

A ce titre, la CeA s'impliquera fortement pour accélérer la réalisation des opérations inscrites dans les contrats ou planification d'envergure :

- les grandes infrastructures inscrites au CPER : peuvent notamment être citées la déviation de Châtenois, l'aménagement multimodal de la RN4 et de l'A.351, la mise à 2x3 voies de l'A.36, la nouvelle liaison ferroviaire Euroairport, les missing links ferroviaires transfrontaliers...;
- les aménagements d'envergure contribuant à la dimension européenne de Strasbourg avec le contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne » ;
- les aménagements et projets de revitalisation liées à la contractualisation Post-Fessenheim.

Par ailleurs, la CeA se mobilisera également pour accompagner les projets touristiques d'envergure tels que le projet de développement éco-touristique Europa Vallée en Centre Alsace, ou le développement des grands sites touristiques du Sud Alsace autour de l'excellence des savoirs faire et des techniques industrielles en lien avec M2A. La mise en

tourisme des grands équipements culturels de la CeA (musée de l'automobile, mémorial de Schirmeck...), la valorisation des châteaux rhénans, et le développement des activités « 4 saisons des stations montagne » seront autant de projets ambitieux qui concourront à l'attractivité touristique de l'Alsace.

En matière d'aménagement, le développement du nouveau quartier Europe à Strasbourg, le projet d'aménagement trinational 3Land et le projet 3Lys qui ont une influence transfrontalière seront soutenus par la CeA.

La CeA est également partenaire de projets pour renforcer les activités de proximité en contribuant au financement du projet sportif du stade du Racing, des parcs des expositions de Strasbourg et de Mulhouse et au développement des campus universitaires.

Pour l'ensemble de ces projets visant à renforcer les atouts des territoires alsaciens, à faciliter les circulations, à conforter les domaines d'excellence dans les domaines de la recherche, de la santé, des mobilités, du tourisme, du sport de haut niveau, la CeA mobilise d'ores et déjà plusieurs dizaines de millions d'euros d'engagements. Ces efforts seront poursuivis et accélérés au profit notamment des acteurs du BTP.

4.2 Accompagner les territoires dans leurs investissements stratégiques

• La mise en place des nouveaux contrats de développement territoriaux

La CeA souhaite affirmer son engagement fort auprès des territoires. Ainsi, la CeA est en première ligne pour mener, aux côtés des intercommunalités et des communes, des démarches de transformation des territoires.

Les démarches des contrats départementaux et la politique de développement territorial engagées respectivement par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se traduisent par près de 150 M€ d'engagements pour soutenir les projets de proximité et les projets d'attractivité des territoires alsaciens.

La CeA honorera ses engagements et a mobilisé plus de 40 M€ de crédits à cet effet dans son budget primitif 2021.

Avant fin 2021, la CeA définira sa nouvelle stratégie de contractualisation avec les territoires pour la durée du mandat, avec la ferme intention de rester le premier partenaire des territoires pour prendre à bras le corps les défis des transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques, alimentaires, et en matière de mobilité.

Ce nouveau dispositif fera l'objet d'une délibération spécifique.

• Une réflexion prospective sur les projets de zones d'activités structurantes à l'échelle de la CEA

Le développement économique ne pourra se faire sans la libération et l'aménagement de foncier. Compte-tenu des enjeux réglementaires, environnementaux, d'acceptabilité sociale, de faisabilité économique, ces opérations d'aménagement sont de plus en plus complexes à mener.

Il est nécessaire d'avoir une vision large de l'aménagement du territoire, à l'échelle de la CeA et dans un objectif de développement équilibré de tous les territoires.

A l'instar des plates-formes d'activités départementales initiées par le Département du Bas-Rhin il y a quinze ans, la CeA se propose de promouvoir une étude de prospection des sites potentiels à développer à un horizon d'une dizaine d'année en partenariat avec les intercommunalités. La CeA mobilisera son réseau d'ingénierie pour accompagner d'une part la maîtrise et le portage foncier via l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA), et d'autre part les études préalables en urbanisme et en aménagement, via l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR).

Cette réflexion serait confiée à l'ADIRA afin de livrer les potentialités de développement à l'échelle de l'Alsace à l'horizon 2030.

• Le soutien à l'investissement des communes pour aménager les centralités

Les évolutions des centres-villes et des centres bourgs sont au cœur des transitions territoriales à l'œuvre. C'est souvent la vacance commerciale qui est la plus visible. L'élan sociétal pour davantage de proximité et de liens favorise le renouveau de ces espaces où se mêlent des enjeux d'habitat, d'aménagement, d'implantation de services et d'activités de proximité.

Les projets de revitalisation doivent s'inscrire dans une démarche globale et partenariale avec une implication forte des collectivités.

La CeA mobilisera ses moyens propres, son réseau d'ingénierie, sa future démarche de contractualisation pour accompagner ces mutations et renforcer l'attractivité des centres-villes et des centres bourgs.

Dans le cadre des dispositifs en vigueur des fonds de développement et d'attractivité, la CeA accompagnera les projets de redynamisation commerciale des centre-villes et des bourgs centres dans le cadre d'opération globale d'aménagement urbain et d'animation commerciale, de soutien aux boutiques à l'essai ou boutiques éphémères pour lutter contre la vacance commerciale, le soutien à l'innovation en matière de logistique urbaine de proximité.

Les projets éligibles devront être prêts à démarrer et pouvoir présenter une première facture travaux au 30 juin 2022.

Une Autorisation de Programme pourrait être votée en DM1 pour un montant de 10M€.

Les modalités précises de ce fonds dédié seront proposées lors d'une prochaine commission permanente. Ces orientations intègreront les réflexions en cours pour définir les nouvelles modalités de soutien aux projets de territoire et de contractualisation de la CeA.

• L'étude d'un outil dédié à la réhabilitation et à la remise sur le marché de biens immobiliers anciens délaissés.

En septembre 2020 le Département du Bas-Rhin – en partenariat avec la Banque des Territoires – a lancé une mission d'assistance pour mettre au point un outil dédié à la réhabilitation, au titre du dispositif « actions cœur de ville », et autres dispositifs similaires tels que « Petites villes de demain » (PVDD) ou ORT.

L'objet de cette étude est d'évaluer la possibilité de créer, pour accompagner les collectivités, un outil capable de donner un nouvel avenir aux biens immobiliers délaissés

en centre-bourg par les acteurs traditionnels en se basant sur des études de marché prenant en compte l'ensemble des caractéristiques économiques, démographiques, sociologiques d'un territoire, afin de définir des programmes d'investissements axés non seulement sur l'habitat, mais aussi sur les besoins des acteurs locaux (entreprises, collectivités, associations, particuliers).

S'agissant d'opérations complexes de revitalisation en centre-ville, de résorption de la vacance ou de l'habitat insalubre, de maintien du commerce de proximité, cet outil devra savoir faire preuve d'agilité et d'imagination pour mettre en œuvre un modèle économique viable utilisant l'ensemble des sources de financement existantes. Il devra aussi s'adosser, notamment en phase de démarrage, aux autres opérateurs du développement local et maîtriser la chaine de valeur immobilière (acquisition, travaux, commercialisation, gestion, cession) sur un champ d'activités mêlant commerce, logement, services publics, santé, voire l'aménagement urbain et les questions de mobilité.

Cette mission doit être complétée, notamment pour analyser les possibilités d'intervention, moyennant des évolutions, de l'Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA).

À ce titre, il est proposé de mobiliser un crédit de 100 k€ pour cette étude complémentaire à la mission en cours, et la réalisation d'un diagnostic territorial ciblé.

• L'évaluation et, le cas échéant, l'extension du dispositif des chefs de projet centralité

Initié par le Département du Bas-Rhin, trois postes de chargé de mission centralité sont aujourd'hui employés par la CeA et cofinancés avec les intercommunalités partenaires à hauteur de 50%.

Dans le cadre de sa stratégie habitat, la CEA souhaite poursuivre l'accompagnement des territoires engagés dans des démarches de redynamisation des centralités dans une approche globale « habitat – emploi – services ».

Il est proposé d'évaluer le dispositif des chefs de projet centralité et, s'il se révèle probant, de l'étendre à compter de 2022 à des postes supplémentaires pour accompagner les territoires qui souhaitent s'engager dans un partenariat avec la CeA.

• L'engagement de démarches de marketing territorial à l'échelle de l'Alsace et des 7 territoires d'action de la CEA

Ces stratégies territoriales seront déclinées en orientations et en plans d'actions à l'échelle des sept territoires d'action en partenariat avec les PETR et les intercommunalités.

Elles viendraient enrichir les projets de développement des territoires.

Le marketing territorial n'est pas simplement un corpus théorique et méthodologique, il est aussi un état d'esprit, une culture qui doit irriguer l'ensemble des acteurs d'un territoire. Le territoire doit être pro-actif et proposer une offre territoriale attractive.

La CEA prendrait à sa charge le financement intégral des études de marketing territorial. A ce titre elle mobiliserait une enveloppe de 350 k€.

Il est proposé de réaliser ces études de marketing territorial en lien avec la Marque Alsace selon un cahier des charges qui sera co-élaboré avec les chambres consulaires, l'ADTA et l'ADT.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

5 AXE « FAVORISER LES TRANSITIONS »

L'épidémie du COVID 19 conduit à une prise en compte accrue et accélérée des grandes transitions sociétales : l'usage du numérique s'est considérablement développé, les circuits courts, à la fois pour l'alimentation mais également pour la sécurisation des échanges économiques, connaissent une forte croissance, la préoccupation accrue en faveur de la santé conduit à un nouveau regard vis-à-vis du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la finitude des énergies fossiles.

La CeA, qui souhaite favoriser la relance de l'économie de proximité des territoires, considère que cette relance passe par la prise en compte de ces évolutions et souhaite appuyer les filières d'avenir liées aux transitions, grâce à des actions concrètes et partagées avec l'ensemble des acteurs, dans le respect des compétences de chacun.

Les propositions d'actions à engager pour soutenir l'activité de proximité s'articulent autour des orientations suivantes :

5.1 Aller vers une Alsace à énergie positive

• Le lancement de la démarche d'élaboration d'un plan climat Alsace

Dans le cadre juridique en vigueur, il s'agit tout d'abord pour la CeA d'assurer un engagement fort en faveur de la transition écologique et énergétique, en adaptant ses pratiques internes, ainsi que ses dispositifs et actions partenariales liées au changement climatique.

Il est proposé sur cette base de :

- marquer une dynamique de cohérence entre les différents territoires de la CeA, les différentes stratégies (réflexion sur le budget, élaboration de la stratégie transfrontalière de la CeA) et les différents acteurs;
- asseoir le rôle d'intégrateur et d'ensemblier de la CeA en animant et consolidant l'expression des acteurs du territoire, afin de construire une gouvernance partenariale de développement durable et des valeurs partagées autour d'une vision alsacienne et rhénane des transitions ;
- engager la CeA dans de nouveaux axes de recherche et développement, tel que le photovoltaïque, la micro hydroélectricité et l'hydrogène ;
- initier de nouveaux modes de travail au sein de la collectivité selon des concepts plus transversaux de gestion de projets ;
- dresser le bilan des actions durables déjà engagées dans une logique prospective
 ;

- élaborer un système de suivi-évaluation performant et pérenne en matière de développement durable et d'adaptation au changement climatique pour la CeA, pour permettre à l'Alsace, en s'appuyant sur le post-Fessenheim, d'être leader des transitions écologique et énergétique.

• Le déploiement massif du plan photovoltaïque sur les collèges et bâtiments publics de la CeA

Baisser globalement les consommations énergétiques du parc immobilier et les couvrir par une part croissante en énergie renouvelable est un enjeu fort pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Une étude d'opportunité sur une centaine de bâtiments et collèges a déjà été réalisée et est en cours d'extension dans le Haut-Rhin. Il s'agit de vérifier la faisabilité d'installation photovoltaïque en toiture, site par site, en examinant les conditions spécifiques (patrimoine, enjeu de couverture énergétique...) et en définissant le dimensionnement, l'ensemble des spécifications techniques et les besoins en travaux.

Selon les sites, il est nécessaire au préalable de procéder au renouvellement des étanchéités de toiture, et de leur isolation, afin d'assurer d'une part leur parfaite compatibilité avec les installations et d'autre part de mettre ces toitures au bon niveau d'isolation. En effet, les installations photovoltaïques ayant une durée de vie d'une trentaine d'années, il est nécessaire que cette opération s'articule avec une démarche de performance énergétique globale du bâtiment. Enfin, la mise en place d'un système de télé-suivi sur l'ensemble des sites équipés permettra de suivre l'exploitation et la production d'électricité de ces installations.

Dans le cadre du plan photovoltaïque lancé dans le Bas-Rhin, le bâtiment des archives bénéficie déjà d'une installation et une vingtaine de collèges et bâtiments seront équipés dans le cadre d'un financement déjà budgété de 5,4 M€.

Il convient d'élargir et renforcer ce programme pour d'autres lots de bâtiments et en élargissant le déploiement à l'échelle alsacienne. Les modalités de renforcement et l'enveloppe complémentaire correspondante sont en cours d'approfondissement, et feront l'objet d'une présentation lors d'une prochaine commission permanente.

• Le lancement d'un programme pour la création d'îlots de fraîcheur dans les collèges et les EHPAD

Les récents épisodes caniculaires en Alsace ont montré tout l'intérêt de la mise en place d'îlots de fraicheur, qui grâce à l'ombre procurée par les arbres, permettent des baisses de températures tout à fait considérables, notamment en secteur urbain résidentiel.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un foncier patrimonial important, souvent en zone urbaine dense et artificialisée, notamment au sein des collèges. De nombreux EHPAD disposent également de foncier disponible et la compétence en matière sociale de la CeA lui permet également d'intervenir en faveur du bien-être des résidents.

Il est proposé de lancer un programme de création d'îlots de fraicheur dans les collèges et les EHPAD par des travaux de désartificialisation locale de terrains revêtus et de plantations d'arbre de haute tige.

1,5 M€ pourront être consacrés à ce programme permettant à une quinzaine de sites de se doter d'îlot de fraicheur. Les travaux seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la

CeA dans les collèges, via le versement de subventions ad-hoc dans les EHPAD volontaires.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Des aides aux communes forestières pour la replantation et l'expérimentation de plants forestiers d'avenir

La forêt couvre en Alsace une superficie de 316 000 ha environ. Près de 80 % des forêts alsaciennes sont publiques et 54% des forêts appartiennent aux collectivités territoriales, ce qui fait des 630 communes forestières alsaciennes le premier propriétaire forestier de la région.

Les communes forestières et les forestiers ont subi pendant la première vague COVID-19 de 2020 une crise sanitaire doublée d'une crise liée au climat (sécheresse au moment du déconfinement), anéantissant une grande partie des jeunes plants, voire la totalité sur certaines parcelles.

A l'instar de l'action pour soutenir en fourrage les agriculteurs, il avait été mis en place un dispositif de soutien des forestiers et communes forestières, les dépenses éligibles étant constituées par les achats de plants et les investissements réalisés depuis octobre 2018 sur les parcelles qui ont connu des pertes entre le 17 mars 2020 et le 31 août 2020 avec engagement de replantation avant fin décembre 2021.

Outre la réponse aux situations de crise, la CeA entend désormais faciliter les expérimentations de plants adaptés aux évolutions climatiques et aux parasites, tels que le scolyte, en favorisant l'équilibre sylvo-cinégétique et une gestion écologique des espaces créés (pas de mono-plantation spécifique). Un travail partenarial est à poursuivre avec les communes et propriétaires forestiers, l'association des Communes Forestières, le Conseil Régional de la Propriété Forestière, l'Office National des Forêts et la Région Grand Est de sorte à mettre finement au point, avec l'ensemble des partenaires, des actions pour alimenter la connaissance de la forêt par un adossement à des universitaires/chercheurs et pour procéder à des expérimentations de renouvellement de forêts dépérissantes par de jeunes plants dans une logique de gestion forestière écologique et durable.

Par ailleurs, la CeA souhaite accompagner fortement les communes forestières alsaciennes par le biais de subventions afin de faciliter leurs opérations de replantation de plants adaptés.

Un rapport en commission permanente viendra préciser le dispositif proposé, pour lequel un budget d'1 M€ pourrait être consacré. Il est envisagé une mise en œuvre à compter de l'hiver 2021-2022.

• La création de la filière « Alsace Energies »

La CeA souhaite le développement d'une énergie verte, 100% locale, 100% renouvelable.

Alsace Habitat, société d'économie mixte dont la CeA est l'actionnaire principal est en phase de création de sa filiale d'énergie verte « Alsace Energie » d'ici septembre 2021 en partenariat avec la Banque des Territoires.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- le soutien de la filière économique alsacienne ;

- l'amélioration du confort des clients ;
- la production et la vente d'une énergie renouvelable et économique ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la maîtrise des coûts d'énergie et la sécurisation de la filière d'approvisionnement.

Les partenariats et potentiels envisagés sont multiples :

- un partenariat avec les collectivités et l'ADEME pour développer des réseaux de chaleur;
- un partenariat avec Gaz de Strasbourg et Electricité de Strasbourg ;
- des potentiels de développement de plusieurs milliers de logements (3.000 unités) à alimenter en énergie renouvelable dans l'Eurométropole comme dans le Bas-Rhin sur la période 2021-2025 ;
- Un partenariat stratégique essentiel avec la Banque des Territoires pour accompagner le développement d'une énergie verte, ancrée dans le territoire alsacien.

• L'accélération du renouvellement du parc de véhicules de la CeA pour des véhicules à faible émission carbone

La CeA dispose d'un parc conséquent de véhicules routiers, en particulier des camions, des fourgons et des véhicules de liaison. Une grande partie de ces véhicules sont spécifiquement équipés pour les métiers de la route, nécessitant des « options » complémentaires coûteuses (équipement hydraulique, signalisation, gyrophares, matériels pour le déneigement, grue, panneau à messages variables, etc...). Ces véhicules sont donc conservés jusqu'en fin de vie, d'une part pour rentabiliser ces équipements, mais aussi parce que ces engins sont difficiles à vendre d'occasion car ne répondant pas aux besoins des entreprises en général.

De ce fait, le parc de véhicules comprend des matériels âgés (composé essentiellement des camions qui roulent peu) avec des niveaux d'émissions allant au-delà des seuils imposés par les normes actuelles.

Ainsi, la stratégie proposée pour améliorer l'empreinte de la flotte tient en trois points :

- accélérer le remplacement des camions et fourgons de plus de 10 ans. A titre d'exemple, les camions acquis actuellement disposent d'une vignette 2 ;
 - « électrifier » la flotte de véhicules légers utilisée.

L'Alsace est trop étendue pour permettre aujourd'hui une généralisation des voitures de service électriques. Toutefois les autonomies de plus de 200 km des voitures électriques actuelles peuvent répondre à la majorité des besoins des services ;

- déployer des bornes de recharges pour véhicules électriques sur un maximum de sites départementaux. Cela est indispensable et préalable à l'usage de véhicules électriques. Une borne revient en moyenne à 6000 €.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est proposé d'augmenter temporairement de 50% le budget annuel consacré au renouvellement du parc et à l'électrification des véhicules légers utilisés, soit plus 2 M€/an pendant 3 ans.

En parallèle, il est judicieux d'équiper prioritairement en bornes de recharges les sites départementaux qui seront équipés de panneaux solaires et inversement d'étudier l'équipement en panneaux solaires des sites comportant un pool conséquent de véhicules légers.

• Le renforcement de l'investissement dans les infrastructures multimodales

La CeA entend s'engager résolument dans le domaine des mobilités multimodales et des mobilités douces.

Dans le domaine ferroviaire, les investissements dans les réseaux ferroviaires capillaires fret alsaciens seront poursuivis, à l'image des appuis déjà apportés sur les lignes Colmar-Volgelsheim et Beinheim-Roeschwoog.

Dans le domaine fluvial, la CeA soutiendra les investissements des établissements portuaires rhénans et de leurs sites bi ou tri-modaux, les contacts ont été pris avec Voies Navigables de France et la CeA pourra contribuer à certains investissements de l'établissement sur le petit gabarit fluvial dès lors qu'ils revêtent également un intérêt en faveur du tourisme, de l'environnement ou du patrimoine.

Dans le domaine des pistes et itinéraires cyclables, où l'Alsace est leader, la CeA poursuivra l'accompagnement des collectivités dans le cadre des prochains contrats de développement territoriaux.

Pour l'ensemble de ces sujets, des rapports en commission permanente viendront préciser les nouveaux investissements soutenus.

5.2 Favoriser les filières d'avenir par l'innovation et l'accompagnement

• La création d'un fonds d'Innovation Alsace

En 2020, la Région Grand Est, les deux départements alsaciens, les EPCI, la Banque des Territoires ont noué un partenariat pour engager le fonds résistance afin d'aider les entreprises à amortir les pertes de chiffres d'affaires à l'issue du premier confinement.

En 2021, la priorité pourrait être donnée à l'accompagnement des entreprises alsaciennes qui s'inscrivent dans l'économie de la croissance durable en portant des investissements dans les domaines de l'énergie, des mobilités, du numérique, pour consolider leur activité et leur implantation locale, et en élargissant leur développement dans les domaines d'avenir.

En lien avec la Région Grand Est, les 40 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) alsaciens, la Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Banque des Territoires, et dans le respect des compétences de chaque intervenant, il est proposé de contribuer à la création d'un fonds d'investissement d'avenir Alsace pour les TPE et PME de moins de 50 salariés. Il s'agirait d'accompagner les entreprises alsaciennes à prendre le virage des transitions écologique, énergétique, numérique et favoriser le développement des filières de croissance dans les domaines de la santé, de l'ingénierie de la science, de la transition énergétique et écologique, des mobilités durables, de l'alimentation, des services d'aide à la personne.

Ce fonds pourrait être doté d'une enveloppe de 10M€ cofinancé à parité avec les 5 partenaires. La CeA pourrait mobiliser une enveloppe de 2M€.

Les modalités de mise en œuvre opérationnelle d'un tel dispositif, à construire en lien avec les partenaires précités, seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

• Le développement et la promotion du mécénat territorial pour des projets engagés

Dans le cadre d'un partenariat à construire avec Alsace Active, et sur la base d'une première expérimentation à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg qui porte ses fruits, la CeA ambitionne de développer et de promouvoir, à l'échelle de l'Alsace, le développement d'une plateforme de financement participatif pour soutenir des projets associatifs engagés et innovants ayant un impact social et sociétal fort.

La combinaison des trois sources de financement génèrerait un véritable effet levier sur les montants levés. La plateforme numérique mutualiserait les ressources dédiées à l'animation, à l'accompagnement et à la communication.

La CeA pourrait mobiliser les réseaux des entreprises de l'ADIRA et de la marque Alsace, de l'ADT, des conseillers emplois et ceux de Alsace Active, de l'ESS et des chambres consulaires pour nouer des partenariats avec les entreprises qui recherchent des actions innovantes dans le cadre de leur propre stratégie RSE. Des projets qui font écho avec l'image de l'entreprise, et des valeurs humaines et managériales portées par les salariés. La CeA pourrait mobiliser une enveloppe d'amorçage de 200k€ pour déployer la plateforme de financement de projets participatifs.

Le cahier des charges des projets qui seraient susceptibles d'être cofinancés, ainsi que la convention avec Alsace Active pour la mise en œuvre de la plateforme de financement participatif seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

• Une démarche « Territoire protecteur » des compétences et de l'emploi

Si les grands groupes industriels semblent plutôt bien résister à la situation sanitaire et aux conséquences économiques qui en découlent, la situation économique reste inquiétante pour de nombreuses PME et TPE, en particulier lorsqu'il sera nécessaire de rembourser les prêts garantis de l'Etat.

Les difficultés à venir donneront probablement lieu à des licenciements. Le Plan de rebond, de solidarité et d'accompagnement des transitions pourrait favoriser la mise en œuvre de dispositifs agiles de recensement des compétences humaines, couplés avec des outils de formation. Il s'agirait notamment de faire correspondre les nouveaux demandeurs d'emploi issus de ces PME/TPE, avec les besoins des entreprises industrielles poursuivant leur démarche de recrutement. Il s'agirait d'intervenir le plus en amont possible de la procédure de licenciement afin de préserver le capital humain sur le territoire.

Tout l'enjeu pour la CeA de s'engager dans une démarche de « Territoire protecteur » mis en place par le gouvernement est de sauvegarder, améliorer, consolider et transformer les compétences des salariés des TPE de moins de 50 salariés en leur proposant un parcours sur mesure qui peut passer par :

- la consolidation ou de la montée en compétence en structures SIAE ;
- l'entrée prioritaire dans des formations qualifiantes inscrites au Plan Régional de Formation ;
- la mise à disposition de compétences ou l'embauche directe dans d'autres TPE/PME du territoire en recherche de compétences en proximité (moins de 100 km);

Le défi de la démarche GPTEC (Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences) est la cartographie des compétences par territoire et la mise en œuvre de la « solidarité économique » par les acteurs de chaque territoire, comme on a pu le voir lors de la fabrication de gel et celle des masques.

Il s'agit d'organiser, à l'échelle de l'Alsace, une nouvelle offre d'accompagnement des petites entreprises en difficultés en activant le programme « Transitions Collectives » lancé par le Ministère du Travail le 1er février 2020 et qui permet la prise en charge par l'Etat de la rémunération et des coûts pédagogiques.

Cette démarche mobiliserait les services de l'Etat et la DIRECCTE notamment, les Chambres consulaires, la Région Grand Est, l'URSIA, les maisons de l'emploi, l'ADIRA et les services emplois de la CeA.

Cette nouvelle offre « territoires protecteurs de l'emploi pour les TPE » a été intégrée à la réponse de la CeA à l'AMI Service Public de l'Insertion et d'Emploi proposé par la Ministre Déléquée à l'Insertion qui a été déposée le 28 février.

• La création d'un contrat d'apprentissage immersion en entreprise pour favoriser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et des jeunes en situation de handicap

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'apprentissage au 1er janvier 2019, l'accès à l'apprentissage est facilité pour les jeunes âgés de 25 ans et plus. Le nombre d'apprentis a ainsi fortement progressé en France pour cette population (+51%.).

La loi baptisée "Liberté de choisir son avenir professionnel" permet aujourd'hui aux jeunes de signer un contrat d'apprentissage - contrat à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) - jusqu'à la veille de leurs 30 ans. Il n'y a, par ailleurs, pas de limite d'âge pour l'apprenti reconnu travailleur handicapé ou celui qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

Dans le contexte économique liée à la crise sanitaire, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite tout particulièrement encourager l'apprentissage pour les jeunes bénéficiant du RSA ou reconnu en situation de handicap avec pour objectif de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès à l'emploi.

En cohérence avec le plan « 1 jeune - 1 solution » et l'aide exceptionnelle de l'Etat au recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite s'engager fortement pour l'accès à l'alternance des bénéficiaires du RSA et des jeunes en situation de handicap avec une prime exceptionnelle complémentaire de $2000 \in$, dans la limite de 500 contrats par an mobilisant une enveloppe d' $1M \in$.

Cette proposition, notamment dans ses modalités financières, doit encore être approfondie en engageant un partenariat renforcé avec la Région Grand Est, les trois chambres consulaires, les Centres de Formation et d'Apprentissage pour développer une offre d'accompagnement et faciliter l'accueil et l'immersion de ces jeunes en entreprise.

Les modalités précises de mise en œuvre, dans le respect de la législation et des compétences de chacun, seront proposées lors d'une prochaine commission permanente.

• Le soutien aux PFIL pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Les Plateformes d'Initiative Locale (PFIL) sont des outils d'ingénierie financière au service de la création, de la transmission et du développement d'entreprises nouvelles. Leur but est de renforcer les fonds propres, qui complèteront un apport personnel et permettront de solliciter un prêt bancaire pour créer, reprendre ou développer une activité en octroyant des prêts à taux zéro.

Pour 1 euro de prêt d'honneur accordé, les banques prêtent 8 euros en moyenne.

Une aide personnalisée est proposée au porteur de projet en lui offrant un accompagnement en période de montage du dossier d'aide, et, après l'octroi du prêt, un suivi de l'entreprise nouvelle.

L'Alsace compte 7 PFIL qui couvrent tout le territoire alsacien. Elles financent en moyenne plus de 230 projets par an : en 2020, le nombre de projets soutenus devrait dépasser les 200 avec un volume total de prêts d'honneur autour de 2,5 M€. On peut estimer à 10 à 15 % la part des projets portés par des bénéficiaires du RSA ou par des personnes en situation de handicap.

Chaque structure est autonome sur la base de la charte nationale Initiative France.

La Chambre de Commerce et d'industrie Alsace Eurométropole est un acteur central de la création d'entreprises. Elle s'est dotée d'un fonds spécifique qui abonde notamment les PFIL pour compléter leur financement, mais peut également être mobilisé sur d'autres actions (il a ainsi été mobilisé après l'attentat de décembre 2018 pour aider les commerces impactés).

Ce fonds est porté par l'Association « Fonds CCIT Alsace Eurométropole ».

Afin de favoriser la montée en puissance des projets susceptibles de bénéficier des montages PFIL, portés par les publics cibles de la collectivité, il est proposé un dispositif financier spécifique dont l'économie générale est donnée ci-après :

- dispositif de soutien à la création, ou reprise, d'entreprise portée par des bénéficiaires du RSA ou des personnes en situation de handicap sur la base d'un forfait de 4 mois de RSA (moyenne 500 €/mois) et la prise en charge à hauteur de 1000 € des frais de dossier, soit une aide de 3000 € par projet soutenu dont 2 000 € de prêt d'honneur;
- une enveloppe annuelle de l'ordre de 100 000 € (base 30 à 35 dossiers soutenus) serait à prévoir.

Les contours juridiques et techniques du dispositif doivent encore être travaillés avant son approbation par l'assemblée délibérante.

Il sera par ailleurs proposé d'adhérer à l'Association « Fonds CCIT Alsace Eurométropole » qui, compte-tenu de son rôle dans le financement des PFIL, aurait la charge de la gestion du dispositif à l'échelle de l'Alsace. Un rapport en ce sens sera soumis à une prochaine réunion de la Commission permanente.

• La promotion de la plate-forme de business sourcing à l'échelle transfrontalière

Le constat est unanime : il est urgent de revenir vers l'approvisionnement local et les relations d'affaires de proximité. Travailler avec des producteurs ou des prestataires proches, c'est réduire les risques liés aux circuits internationaux et leurs flux logistiques,

améliorer l'empreinte carbone des entreprises, gagner en agilité et restaurer un climat de confiance dans les relations d'affaires.

Le site développé par la CCI Alsace Eurométropole, et qui a bénéficié d'un financement Interreg, propose une solution simple et gratuite pour développer les relations d'affaires avec des entreprises locales. Il s'agit de Business sourcing qui est une solution numérique pour trouver des fournisseurs et des clients en proximité.

L'objectif est de promouvoir cette solution de mise en relation des entreprises de l'industrie et des services aux entreprises à l'échelle transfrontalière avec la Suisse et le Bade Wurtemberg.

Un budget d'animation et de communication pour faire connaître la plate-forme et animer des réseaux d'entreprises est nécessaire durant la phase de lancement de la plate-forme. Il s'agirait d'organiser des conventions d'affaires et des « speed meeting » par exemple.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie de coopération transfrontalière de la CEA.

Aussi, la CEA pourrait mobiliser une enveloppe de 100k€/an en 2021-2022 pour promouvoir cette mise en relation fournisseurs-clients. Ce partenariat, respectant les compétences de chacun, s'inscrirait dans la convention avec la CCI à venir.

Les modalités de mise en œuvre opérationnelle d'un tel dispositif, à construire en lien avec les partenaires, seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

5.3 Développer les stratégies de marketing territorial

L'Alsace est située au cœur de l'Europe et de sa « banane bleue », bien ancrée dans l'espace rhénan. Pour autant les territoires sont amenés à se différencier les uns des autres en se positionnant sur des vecteurs de croissance qui leur sont propres, en valorisant une image proactive et dynamique.

En prenant en compte l'économie du vivant, l'Alsace doit cultiver sa performance de terres d'accueil et d'épanouissement des hommes et des activités. Partant de l'approche de la « Life Valley », et avec l'appui de l'ADIRA, de l'ADT et des Chambres consulaires, il est proposé de développer et de consolider la stratégie « Marque Alsace », de réaliser des études de marketing territorial mettant en exergue les spécificités et l'excellence du territoire alsacien dans certains domaines clés, afin de renforcer l'attractivité du territoire alsacien pour les biens, les capitaux et les personnes.

• Le renforcement de la stratégie de la « Marque Alsace »

La stratégie d'attractivité de l'Alsace se construit autour de la marque partagée et fédérative « Alsace ». La marque Alsace est le porte-drapeau qui symbolise ce territoire, son identité, ses valeurs, ainsi que ses objectifs et son avenir.

La marque Alsace est ouverte à tous les acteurs qui souhaitent contribuer au rayonnement de la région et qui en deviennent partenaires. La stratégie de la marque vise à améliorer l'image de l'Alsace, de fédérer et de mobiliser les acteurs autour d'actions collectives, de développer l'attractivité économique, de générer des emplois.

La marque repose également sur 5 valeurs socles qui fondent les relations entre les partenaires de la marque : l'excellence et le pionner, l'humanisme et le citoyen du monde, l'intensité et le plaisir, l'équilibre et la création de liens, l'optimisme et le pragmatisme.

La marque décline ses actions autour de 5 axes stratégiques afin de rendre visible (campagne de communication ciblée, présence sur les réseaux sociaux), de qualifier (marque produits, label alsace excellence), de fédérer et activer (ambassadeurs, réseaux partenaires), et de faire consommer l'alsace (valorisation marques produit alsaciennes, évènementiel en partenariat avec les filières).

Portées par l'ADIRA, les actions de la Marque Alsace et des dispositifs inhérents sont d'ores et déjà concentrées sur l'appui et le soutien aux acteurs de l'économie de la vie courante. Des campagnes partenariales ont notamment pour objectif de mobiliser les alsaciens vers le « consommez alsacien ! ». Le plan de communication doit permettre d'ancrer des réflexes de consommation. Ces campagnes se font dans le cadre de partenariats avec les acteurs des filières.

En février 2021, la Marque Alsace c'est :

- une communauté de 2 536 200 abonnés ;
- 50 publications réparties sur les différents médias, soit environ 2 diffusions chaque jour;
- 800 000 interactions, +53 % par rapport à la même période en 2020 ;
- 44 000 clics directs vers nos sites web, soit +33 % par rapport à la même période en 2020 :
- 930 000 vues de vidéos, soit +1400 % par rapport à la même période en 2020 ;
- 10 100 000 affichages des messages, soit +11 % par rapport à la même période en 2020.

Les actions de soutien et de promotion des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » seront intensifiées en mettant en avant différentes filières agricoles, le projet Agriculteurs d'Alsace, les brasseurs, les commerçants, le tourisme, l'événementiel, la restauration hors foyer et l'artisanat.

Un budget complémentaire de 150 k€ auprès de l'ADIRA a été versé fin 2020 à cet effet.

Cette stratégie sera complétée par l'engagement de démarches de marketing territorial à l'échelle des sept territoires d'action de la CeA (cf point 4.2).

5.4 Favoriser la transition numérique

• Développer un réseau de tiers-lieux pour des nouveaux espaces de travail collaboratifs

La situation sanitaire a accentué le développement du télétravail, qui a été mis en œuvre dans la très grande majorité des entreprises. Cette tendance ne devrait pas disparaître à la fin de la pandémie. De nombreux salariés souhaitent d'ailleurs continuer à exercer une partie de leur activité en dehors de leur entreprise : à leur domicile ou à proximité de celui-ci. Ce mode de travail nécessite une nouvelle organisation par les entreprises afin qu'elles conservent leur performance. De même, il pourrait impacter l'organisation même des territoires s'il s'avère pérenne.

Une réflexion s'impose sur les infrastructures à imaginer et à développer sur les territoires pour accompagner au mieux ce mouvement : haut-débit, services, immobilier d'accueil mixte : des bureaux classiques, des espaces de co-working, des tiers-lieux. Ces espaces pourraient être mis en réseau avec la Maison de l'Alsace à Paris.

Il est proposé d'accompagner ce mouvement en déterminant un cadre cohérent pour l'ensemble de l'Alsace et en co-portant la réalisation/l'animation de lieux et d'espaces répondant à ces nouveaux besoins en lien avec les Chambres consulaires, l'ADIRA, l'ADT et les intercommunalités.

La CeA lancera une analyse de besoins à l'échelle des 7 territoires de vie, et engagera une étude sur un modèle économique de réalisation/gestion/animation de ces lieux. A cet effet, il est proposé de mobiliser environ 100k€ de crédits d'étude.

Les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif, à établir en lien avec les EPCI, seront précisées dans un prochain rapport en Commission permanente.

Au vu contexte d'état d'urgence sanitaire et des conséquences de la pandémie COVID, je vous propose :

- D'approuver les principes généraux du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable tels que présentés en annexe ;
- D'approuver, le versement en une seule fois, par dérogation au règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°2020-1-1-8 du 2 janvier 2021, des subventions de fonctionnement afférentes aux dispositifs de soutien aux associations. Cette dérogation vaut pour l'année budgétaire 2021 et pour l'application du Plan Alsacien de Rebond Solidaire et Durable ;
- De donner délégation, par dérogation à la délibération n° 2021-1-1-04 du 2 janvier 2021, et en tant que de besoin, à la Commission permanente pour l'adoption des nouvelles politiques relatives à la mise en œuvre du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable;
- De préciser que, conformément à la délégation de compétences dont elle dispose en vertu de la délibération n° 2021-1-1-04 du 2 janvier 2021, la Commission permanente est déjà compétente pour mettre en œuvre les actions de ce Plan dont les grandes orientations sont fixées dans l'annexe jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY

39/39